

Groupe Minoteries SA

RAPPORT DE GESTION 2021



Impressum

Direction

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
Tél.: +41 26 668 51 11
www.gmsa.ch

Project management & coordination

Groupe Minoteries SA
Secrétariat Direction générale

Textes

Pierre-Marcel Revaz
Alain Raymond
Blaise Simon
José Dorte
Essencedesign

Conception graphique

essencedesign, Lausanne
essencedesign.com

Traductions

Tradufisch, Monika Fischer Guerrero
(La version française fait foi)

Impression

media f imprimerie SA, Bulle
media-f.ch



Sommaire

Message du Président	4
Chiffres-clés du groupe	5
Événements majeurs	6
Présent partout en Suisse, GMSA c'est...	8
Rapport de situation	10
<i>L'exercice 2021 en bref</i>	12
<i>La stratégie du groupe</i>	15
<i>Du terrain au moulin:</i>	
<i>30 ans de liens en circuit court</i>	20
<i>Commentaires sur les résultats</i>	29
<i>Perspectives</i>	31
Corporate Governance	32
Rapport de rémunération	56
Rapports financiers	64
<i>Comptes consolidés du groupe</i>	66
<i>Comptes annuels</i>	90

Message du Président

Chères Actionnaires,
Chers Actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de Groupe Minoteries SA (GMSA) et à l'occasion de notre Assemblée générale du 18 mai 2022, je souhaite vous apporter quelques éclairages sur l'exercice 2021 ainsi que sur les perspectives 2022.

Le résultat opérationnel de l'exercice 2021 est conforme à nos prévisions et constitue un excellent résultat compte tenu de l'environnement dans lequel évolue le métier de meunier en Suisse. A celui-ci s'ajoute des revenus extraordinaires pour environ CHF 1.4 mio dus à la réévaluation de la valeur des immeubles de rendement situés dans le canton de Genève, ceci conformément à la réglementation des normes comptables (Swiss GAAP RPC). Ainsi le résultat net de l'entreprise atteint CHF 7.229 mio (2020: CHF 6.004 mio) et permet la distribution d'un dividende de CHF 9.-/action, identique à l'année précédente. Comme bon nombre d'entreprises, l'évolution de la pandémie a rendu certaines de nos tâches plus compliquées sans toutefois entraver trop fortement l'activité de la société.

2021 a vu l'entrée en service du nouveau Directeur général – M. Alain Raymond – qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2021 et qui s'est particulièrement bien intégré dans le monde de la meunerie tout en imprimant de sa personnalité le fonctionnement interne de la société, avec rigueur et dynamisme. 2021 a également été une année particulière en ce qui concerne les récoltes de blé qui ont été, conséquence d'une météo difficile, très faibles en quantité mais aussi en qualité. Cette situation impacte en partie l'exercice 2021, mais surtout 2022, puisque le prix des matières premières a considérablement augmenté tant en Suisse qu'à l'étranger. Quand on sait que la matière première pour les meuniers suisses représente entre 68 à 75 % du chiffre d'affaires, on mesure d'autant plus l'importance de cet élément.

Si comme l'affirment de savants philosophes «Il est certain que le futur est incertain», il est d'autant plus nécessaire d'anticiper constamment les événements et surtout de poursuivre les objectifs que l'entreprise s'est fixés, en particulier une meilleure efficacité en matière de coûts, une activité commerciale plus intense ainsi que la recherche de nouvelles opportunités de développement. A ce sujet, divers projets sont en cours d'élaboration et nous espérons que certains d'entre eux pourront voir le jour en 2022. Dans les premiers jours de janvier, GMSA a malheureusement eu à déplorer le décès de M. Michel Amaudruz, ancien Président et Président d'Honneur, qui a tant œuvré pour le développement de la société pendant plusieurs décennies. Nous lui sommes tous reconnaissants.

Chères Actionnaires, chers Actionnaires, au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie sincèrement de votre fidélité et de votre confiance à l'égard de GMSA. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à la Direction, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour la qualité de leur engagement et leur grand professionnalisme. Notre espoir, comme celui de tout un chacun, est de pouvoir enfin entrevoir la fin de cette pandémie et de retrouver une certaine normalité dans nos vies de tous les jours.



Pierre-Marcel Revaz
Président du Conseil d'Administration

Chiffres-clés du groupe

(état au 31.12.2021)

1'440

clients nous font confiance

142.2 MILLIONS

chiffre d'affaires net en CHF (-1.1%*)

131'373 TONNES

de céréales panifiables ont été transformées
sur nos différents sites (-2.0%*)

406 CHF

cours de l'action (+20.9%*)

186.3

collaboratrices et collaborateurs œuvrent avec
passion pour notre entreprise (en équivalent plein
temps, EPT), (-4.8EPT*)



88%

de nos céréales panifiables
sont fournis par des
exploitations agricoles
suisses (+2.0pt*)



4.8%

EBIT sur chiffre d'affaires net
(+0.4pt*)



80.8%

fonds propres
(+0.9pt*)

*comparé au 31.12.2020

Événements majeurs



Management de l'énergie et certification ISO 50'001

GMSA a commencé l'année avec un pas supplémentaire dans la direction du développement durable. Avec la mise en place en janvier 2021 d'un management efficace de l'énergie marqué par l'obtention de la certification ISO 50'001, l'entreprise poursuit l'amélioration de son efficacité énergétique.



Changement à la Direction générale

C'est officiellement le 1^{er} avril que Marc Müller a transmis le témoin de la Direction opérationnelle de GMSA à Alain Raymond. Une transition parfaitement menée dès 2019 déjà, date du lancement d'un processus de sélection par le Conseil d'Administration. Elle s'est ensuite poursuivie sans le moindre accroc grâce au programme d'introduction préparé dans le détail par Marc Müller et ses collègues de la Direction.



11^{ème} rang pour Steiner Mühle dans la course au prix « Brand of the Year »

Magnifique performance pour Steiner Mühle, qui a terminé à un très beau 11^e rang du classement du prix de « Brand of the Year » (« marque de l'année »). Chaque année, Promarca, qui défend les intérêts d'entreprises de marque dans le secteur des biens de consommation en Suisse, distingue les marques les plus dynamiques et les plus dignes de confiance du pays. Un résultat dont nous pouvons être d'autant plus fiers puisque c'est un panel de consommatrices et de consommateurs qui a décidé de placer notre marque Steiner Mühle devant bien d'autres tout aussi prestigieuses.

Janvier

Avril

Juin



Mauvaise récolte et augmentation des coûts

Dans notre branche, on dépend du bon vouloir de la nature. Et de mémoire de meunier, cela faisait bien longtemps qu'on n'avait pas connu de conditions météorologiques aussi difficiles que lors de l'été dernier. Ajoutons à cela des chutes de grêle et on obtient une récolte impactée aussi bien quantitativement que qualitativement. Des agriculteurs aux consommateurs, en passant par les meuniers et les boulangers, c'est toute la chaîne de valeur qui a été touchée. Mais c'est aussi ensemble que tous les maillons de la chaîne travaillent dur pour trouver des solutions au niveau des prix comme de la gestion des volumes et de la qualité. Tout en espérant que la nature récompense nos efforts en se montrant plus généreuse lors de la prochaine récolte.



Développement stratégique

La Direction, ainsi que certains cadres, se sont rassemblés pour analyser l'entreprise en profondeur. Un travail commun qui a permis de définir des mesures concrètes pour atteindre les objectifs stratégiques définis par le Conseil d'Administration. Un nouvel élan enthousiasmant est né de toutes ces forces mobilisées pour le futur de GMSA.



Bons résultats 2021

Malgré une pression très élevée sur les coûts matières et donc un affaiblissement significatif de notre marge brute par rapport à l'année précédente, nous délivrons des résultats très solides. Et si nous y sommes parvenus, c'est grâce à des projets concrets mis en place pour réduire certains coûts, ainsi qu'à l'investissement remarquable de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de GMSA.

Juillet

Novembre

Décembre



Covid 19

Après une année 2020 marquée par de grandes fluctuations de volumes, le Covid a continué à impacter la branche en 2021, mais de manière heureusement plus prévisible. Le segment des artisans soumis aux mesures restrictives a encore souffert pendant les cinq premiers mois de l'année avant de connaître une évolution générale prometteuse. On note une stabilisation réjouissante au niveau du segment industriel. Quant au segment retail-grossiste, hormis les volumes « d'achats de masse » des cornets 1 kg de farine, il a retrouvé son niveau d'avant la pandémie.

Présent partout en Suisse, GMSA c'est...

...le lien entre le champ et l'assiette, entre le producteur et le consommateur, entre le meunier et l'artisan boulanger. C'est contribuer chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable. GMSA, bien plus que des meuniers.

Site logistique de Safenwil

Emil-Frey-Strasse 10
5745 Safenwil/AG

Steiner Mühle AG

Langnaustrasse 144
3436 Zollbrück/BE

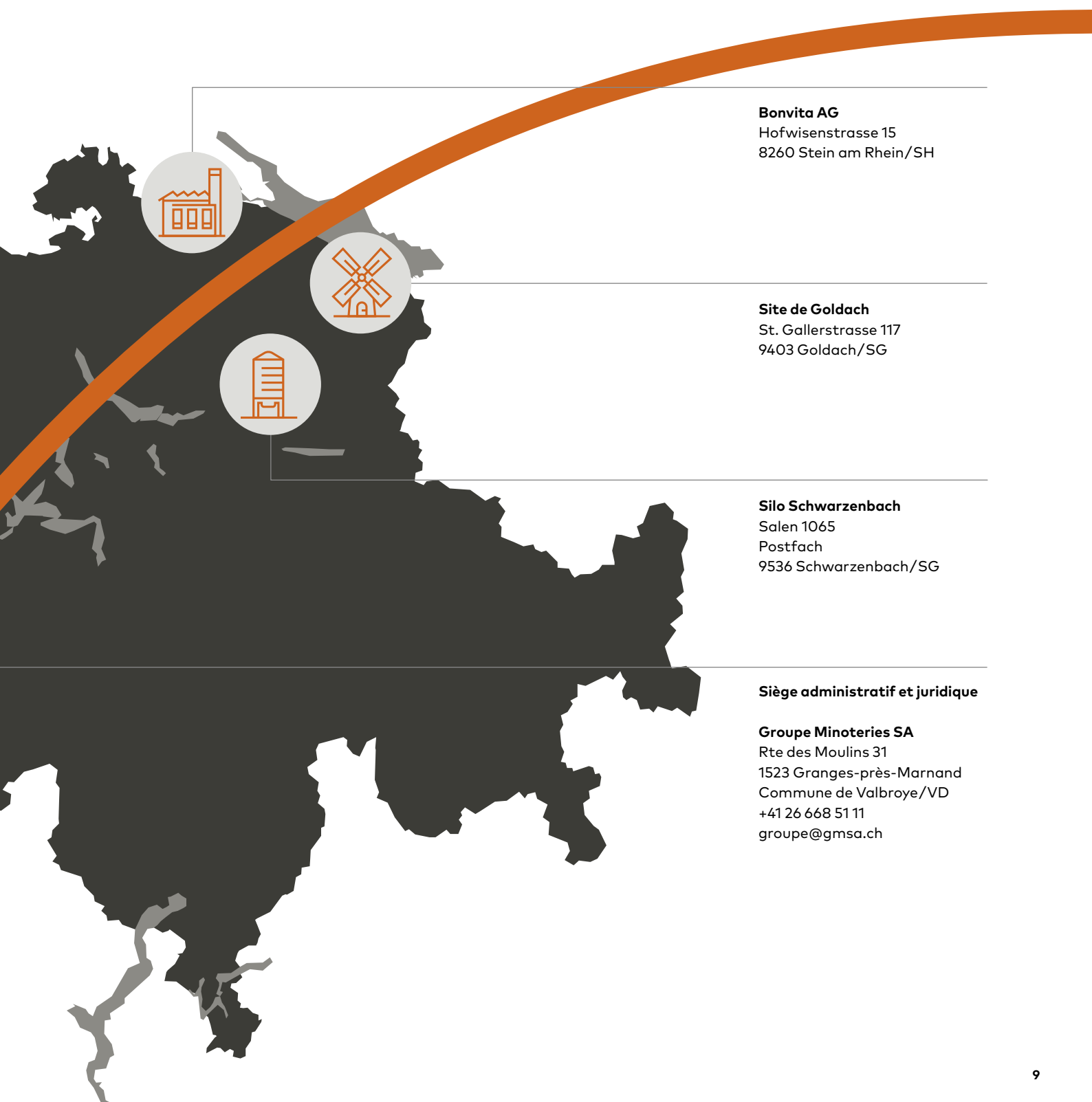
Site de Granges-près-Marnand

Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand/VD

**Gebr. Augsburger AG,
Rhonemühle Naters**

Mühleweg 2
3904 Naters/VS





Bonvita AG

Hofwissenstrasse 15
8260 Stein am Rhein/SH

Site de Goldach

St. Gallerstrasse 117
9403 Goldach/SG

Silo Schwarzenbach

Salen 1065
Postfach
9536 Schwarzenbach/SG

Siège administratif et juridique

Groupe Minoteries SA

Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand
Commune de Valbroye/VD
+41 26 668 51 11
groupe@gmsa.ch

RAPPORT DE SITUATION





L'exercice 2021 en bref

S'il fallait résumer l'année en un seul mot, ce serait certainement «réactivité». Celle, admirable, de nos collaboratrices et collaborateurs qui ont su réagir rapidement face aux deux challenges majeurs de 2021: les suites de la pandémie de Covid-19 et surtout une météo médiocre, impactant la récolte de façon significative.

Dans le premier cas, les «achats de masse» des cornets 1 kg de farine vendus dans le commerce de détail en 2020 ne se sont malheureusement pas reproduits. Par contre, le secteur des artisans boulangers a connu un encourageant regain de croissance depuis le mois de mai, ce qui nous a permis de compenser en partie le recul du chiffre d'affaires.

Les collaboratrices et collaborateurs de GMSA ont fait preuve d'une réactivité sans faille face aux défis majeurs de 2021. Un très grand merci à eux pour leur passion qu'ils affichent tous les jours et leur identification à notre entreprise.

En ce qui concerne la météo médiocre, notre entreprise a dû faire face à une augmentation des coûts matières et donc un affaiblissement significatif de la marge brute. Grâce à l'investissement sans faille de nos équipes, nous avons pu rapidement mettre en place des projets visant à réduire certains coûts et ainsi délivrer un résultat solide.

La mauvaise récolte 2021 impacte les coûts de la meunerie

La récolte médiocre de céréales panifiables en 2021 représente un challenge de taille pour toute la branche. Il s'agira, ensemble, de trouver des solutions pour pallier une perte significative au moment de la récolte. Perte qui engendre une hausse des coûts de la matière première, en Suisse, mais également au niveau international. Et bien que les agriculteurs aient tout mis en œuvre pour sauver nos céréales, garantir leur disponibilité jusqu'à la prochaine récolte restera un défi. De plus, leur prix a augmenté comme évidemment celui de la farine et du pain, par effet de ricochet.

À cause de la météo médiocre, l'approvisionnement en céréales panifiables est un défi en Suisse comme à l'international, ce qui se répercute sur les prix.



Situation de la qualité

Nous devons également faire face à un défi de taille au niveau de la qualité du blé récolté: les taux de protéines et de gluten sont bas et nous obligent donc à procéder à des assemblages avec des céréales de meilleure qualité qui renchérissent le coût moyen.



Avec un poids à l'hectolitre inférieur par rapport aux années précédentes, nous devons moudre plus de blé pour obtenir la même quantité de farine. Ce qui veut dire que le prix de revient de la farine augmente, de même que notre besoin en blé. En d'autres termes, la meunerie fait face à une importante perte de rendement en farine.

De plus, l'activité enzymatique très forte nous donne beaucoup de blé germé, qui réduit encore les volumes de céréales propres à la panification.

Enfin, les taux de protéines et de gluten très bas nous obligent à mélanger ces blés à d'autres dont la qualité est meilleure. Il sera très difficile de trouver suffisamment de bons blés pour compenser l'un ou l'autre critère qualitatif défectueux, d'autant plus que la situation dans les pays voisins est relativement similaire à la nôtre.



Tous ces facteurs ont bien évidemment une influence sur les coûts de la meunerie.

Situation des quantités

La situation est également délicate au niveau des volumes, puisque la récolte de 2021 est de 30 % à 35 % inférieure à une année normale. La différence entre l'offre et la demande ne sera donc pas complètement couverte et la Suisse devra importer pour couvrir ses besoins en céréales panifiables.

L'envolée des prix de l'ensemble des matières premières depuis le début de l'année 2021 – et plus particulièrement pour les céréales depuis la récolte de cet été – contribue au renchérissement du prix de la farine.

En plus des difficultés liées à la récolte de l'été passé, d'autres coûts comme ceux des énergies (électricité, diesel, gaz) ou ceux du papier et de divers emballages utilisés dans le conditionnement des farines ont eux aussi fortement augmenté à la fin de 2021.

La disponibilité et la qualité sont en baisse et les prix sont en hausse. Une situation qui impacte tous les acteurs de la chaîne de valeur.

En conclusion, la meunerie va devoir faire face à des défis importants en termes de disponibilité et de qualité, mais aussi en termes d'augmentation importante des coûts. Et ce n'est qu'avec une collaboration intensive de tous les partenaires le long de la chaîne de valeur que nous ferons face à cette situation extrême. C'est une fois de plus ensemble que nous parviendrons à garantir la qualité de notre pain et la satisfaction des consommateurs.

Evolution des segments

L'année 2021 se clôt avec un recul de 1.1%. Toutefois, GMSA démontre une belle croissance cumulée de 3.1% par rapport à 2019. Ce résultat établi sur une moyenne de deux ans reflète une solide évolution de notre entreprise durant toute la crise du Covid-19.

Du point de vue des volumes, la seconde partie de l'année a été meilleure et a permis de corriger le recul, passant de 3.6% à 2.8%. Alors que le segment industriel a connu plus de difficultés pendant les six derniers mois de l'année, les artisans boulangers ont magnifiquement réussi à compenser un début d'année compliqué à cause des fermetures imposées par la 3^e vague de Covid-19. On ne peut que se réjouir de ce regain de croissance. Le segment retail-grossiste a quant à lui perdu 15.0% de volume, un déficit principalement dû au manque de ventes des cornets 1 kg de farine lors des «achats de masse» durant le confinement.

Au niveau des volumes, on constate une meilleure tendance en seconde partie d'année qu'au début de 2021, à l'image des performances réjouissantes des assortiments de panure Bonvita et des céréales Bio de Steiner Mühle.

Au total, le portefeuille des produits «farine» est en recul de 3.3% (volume). Par contre, les assortiments spéciaux des marques Bonvita (panure) et Steiner Mühle (céréales Bio) tirent pour la seconde année consécutive leur épingle du jeu en réalisant une croissance de volume de 7.2%, respectivement 2.8%.

La stratégie du groupe

Un programme d'optimisation de nos axes stratégiques échelonné sur huit mois a démarré au mois de mai 2021. La Direction s'est associée à des spécialistes (internes et externes) pour analyser la situation actuelle, affiner la vision et les valeurs de notre entreprise et définir de manière structurée les futurs projets qui vont accompagner notre groupe durant les prochaines années. La stratégie GMSA 2030 est donc née.

Notre vision

Au cœur de notre communauté, nous créons, développons et fournissons des produits d'origine végétale et des services qui contribuent chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable.

Les valeurs qui nous rendent uniques

Responsabilité

En tant qu'acteur de référence, nous garantissons la santé et la sécurité des consommateurs par la qualité parfaite des produits que nous contribuons à élaborer et à distribuer. Les produits de la Terre sont à la base de toute notre activité. Nous avons un devoir d'exemplarité en termes de durabilité.

Ouverture

Si nous voulons être capables d'inventer le futur et de vivre au quotidien l'innovation qui fera notre succès, nous devons être ouverts à la nouveauté et constamment prêts à bousculer le statu quo.

Proximité

Nous créons des liens et comptons étroitement les uns sur les autres au sein de l'entreprise, mais également sur nos partenaires. Nous nous devons tous, mutuellement, respect et empathie. Nous démontrons chaque jour notre haut niveau d'implication ainsi que notre disponibilité sans faille.

Simplicité

Pour assurer le succès de notre entreprise et de notre communauté professionnelle, nous mettons tout en œuvre pour fluidifier l'ensemble des interactions de la chaîne de valeur.

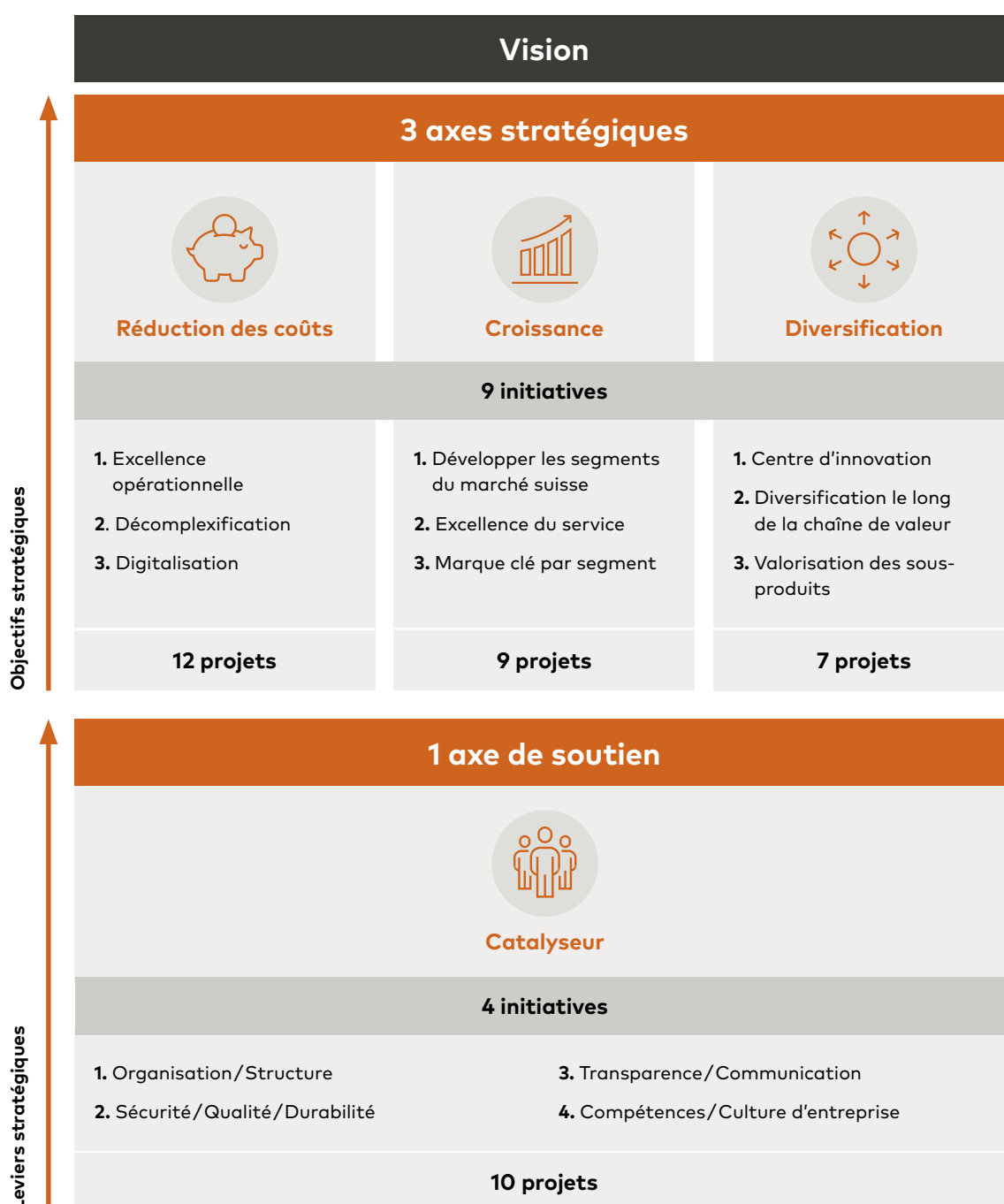
Excellence

Pour tenir nos engagements et nos responsabilités en tant qu'acteur de premier plan, nous cultivons l'excellence à tous les niveaux de nos activités. L'excellence ne peut provenir que de la passion. Nous aimons nos métiers et recherchons constamment à devenir meilleurs.

Axes stratégiques

Des initiatives et des projets ont été imaginés suivant trois axes stratégiques définis par le Conseil d'Administration. Un quatrième axe de soutien a été ajouté aux trois autres. Son rôle? Aider le développement au niveau de la communication et de l'adaptation de nos structures internes, mais il sera aussi chargé d'orienter de plus en plus notre culture d'entreprise en direction des clients.

Pour faciliter la compréhension, nous avons construit une «maison stratégique» schématique, qui regroupe sous son toit les 38 projets qui ont été lancés à la fin de 2021 ou qui démarreront durant l'année 2022. Ces projets soutiennent les trois axes définis par le Conseil d'Administration.



Réduction des coûts

Pour réduire nos coûts, nous visons à améliorer notre efficacité et notre durabilité grâce à la mise en place de plusieurs projets. Et ceci pour augmenter notre performance vis-à-vis de nos clients, et ajouter de la valeur pour nos actionnaires.



Nous visons à réduire considérablement la complexité de nos processus de fonctionnement, grâce notamment à leur digitalisation. Un changement qui permettra d'améliorer les coûts à moyen terme.

Des initiatives d'optimisation de notre structure de production et de logistique sont en cours. De plus, un projet de «lean management» et d'excellence opérationnelle sera mis en place sur tous les sites durant l'année 2022. Ces projets devront permettre une réduction significative de la complexité de notre fonctionnement et donc une amélioration des coûts à moyen terme. Le tout en suivant l'axe de la digitalisation de nos processus.

Croissance dans notre cœur de métier

Afin de conserver, voire d'améliorer notre place de co-leader du marché suisse, nous avons analysé tous les segments de marché au moment de travailler notre stratégie. Un focus particulier a été mis sur notre niveau de services ainsi que sur l'optimisation de notre assortiment.



En lien avec notre nouvelle stratégie, et afin de consolider notre place sur le marché suisse, voire de l'améliorer, nous avons mis en place un nouveau concept qui propose à nos artisans boulangers un modèle d'affaires clé en main.

C'est dans cet état d'esprit qu'un nouveau modèle d'affaires a été initié en fin d'année 2021. Ce projet, divisé en quatre parties, permet de proposer aux maîtres boulangers une solution clé en main pour les soutenir dans leurs recherches perpétuelles d'excellence:

1. Les matières premières: farines spéciales et «mix starter levain»
2. Une installation de production
3. Des recettes personnalisées
4. Un soutien sur mesure, notamment au niveau de la formation des boulangers et de la communication sur le point de vente

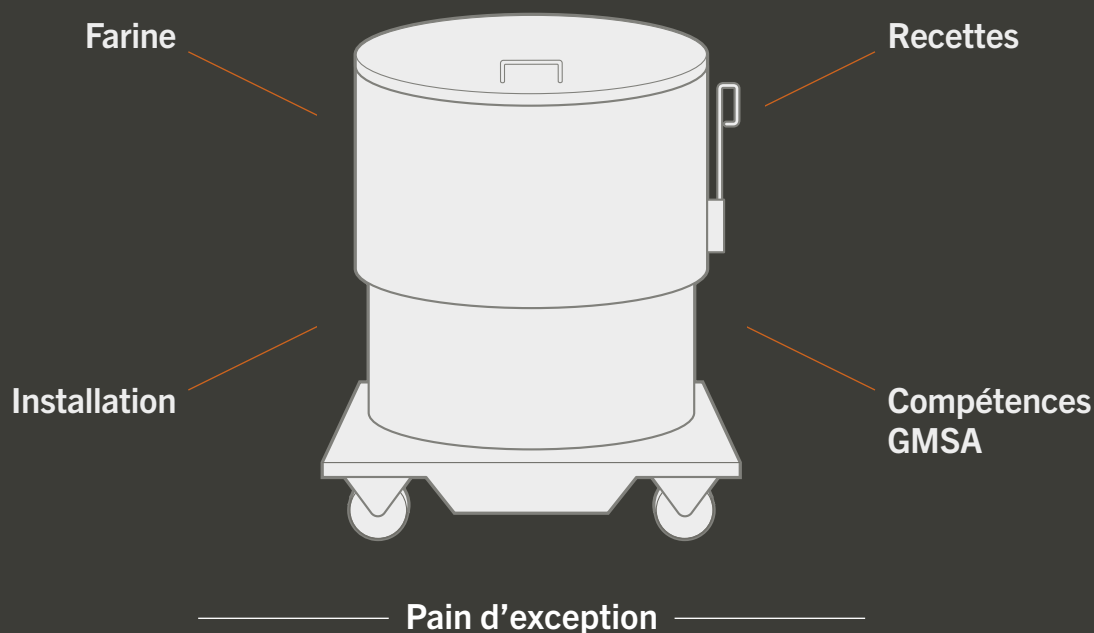
Ce concept permet à nos boulangers de pouvoir mettre en place un processus de production avec une fermentation contrôlée dans leur entreprise de façon simple et rapide, permettant de garantir une meilleure qualité de leurs produits.

Cette nouvelle offre de GMSA correspond à une forte demande du marché voulant créer des pains croustillants avec une saveur unique. C'est un soutien concret au moment de se différencier du restant de l'offre, notamment des importations de produits industriels. Avec ce projet, GMSA se démarque clairement de la concurrence avec un service exclusif dans le domaine.

Notre recette pour surpasser les attentes des clients et se démarquer de la concurrence

Nous avons la solution livrée clé en main :

Différenciation par la qualité comme facteur clé de succès



1. Utilisation simple

Processus individuel et authentique



3. Aucun risque financier

Ni de capital immobilisé grâce à notre offre de location-vente



2. Gain de temps

Grâce à une mise en œuvre rapide et à la formation des boulangers

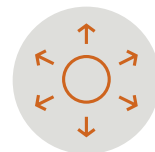


4. Conseils

Pour une communication claire avec un « langage du pain »

Diversification

Diverses approches qui devraient renforcer notre rôle de partenaire important dans la chaîne de valeur en Suisse sont en cours d'évaluation. Ces approches concernent l'innovation ainsi que les opportunités de diversification de nos activités dans d'autres domaines porteurs pour notre entreprise.



Catalyseur

Pour permettre à GMSA d'amorcer ce virage significatif, une évolution de la culture interne, mais aussi de certaines structures doit être entamée. Ce changement a commencé avec l'augmentation des ressources dans le secteur de l'innovation, mais d'autres adaptations suivront.



Nous voulons aussi augmenter la transparence de nos informations en améliorant la communication interne et en intégrant l'encadrement aux projets d'entreprise de manière systématique.

Enfin, nous voulons renforcer notre attractivité en tant qu'employeur afin d'attirer de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs, mais aussi pour assurer l'éclosion des talents qui travaillent déjà pour notre entreprise. Les mesures de formation occupent ainsi une place importante dans notre politique du personnel.



Du terrain au moulin : 30 ans de liens en circuit court



Simon Egger et Hubert Jaquet se voient chaque année depuis bien longtemps déjà. Une première fois au cœur de l'effervescence des récoltes estivales, puis juste après pour planifier l'année à venir. Leurs échanges sont proches, sincères et si leurs négociations sont parfois tendues, les discussions se terminent toujours par un moment de partage autour d'un bon repas.



En ce froid matin de février, pas le moindre signe de brouillard à Chavornay. Le timide soleil fait scintiller le givre sur les champs enviro-
nnants. Comme si le domaine des Frères Egger avait voulu se présenter sous son meilleur profil pour la visite, inhabituelle à cette saison, d'Hubert Jaquet, responsable coordination entre les achats et la production chez GMSA, avec plus de 35 ans d'expérience.

Ici, c'est désormais Simon Egger, 34 ans, qui reçoit. Il a en effet récemment repris la Direction de l'entreprise avec son frère Philippe des mains de leur papa Edwin, mais ce dernier n'est jamais très loin.

Éléphants et chaudement habillés pour l'occasion, les deux hommes, déjà en grande discussion, sortent de l'un des nombreux bâtiments de la très vaste exploitation. «Vous voulez faire un petit tour?» propose avec enthousiasme Simon Egger. C'est parti...

Une gestion faite de passion et d'innovation

On s'aperçoit rapidement que l'agriculteur est un véritable chef d'entreprise. Egger Frères, c'est aussi bien une production de céréales – comme le blé panifiable dont nous allons beaucoup parler aujourd'hui – qu'un centre collecteur, un site de transformation d'aliments pour animaux à base de flocons, un producteur d'oignons... «Et plus loin nous avons aussi des poulets et un centre d'engraissement de taureaux», rigole le jeune patron en voyant nos yeux écarquillés.

Il nous guide entre les divers bâtiments et ne résiste pas à l'envie de nous montrer une machine assez rare, qui sert à peler les oignons. «Je suis désolé, je risque de vous faire pleurer» s'excuse le Vaudois avec un sourire en coin. Tel un guide touristique, Simon Egger distille des explications passionnées et passionnantes. Attentionné, il avertit quand le bruit risque d'être trop fort ou qu'il faut faire attention à une marche.

Proximité et circuits courts

«Nous travaillons avec 7 agriculteurs du coin en ce qui concerne le blé panifiable. (...) Ce sont tous des voisins, les trajets sont donc extrêmement courts, ce qui est excellent au niveau de la durabilité.» Simon Egger

Nous voici enfin au cœur du sujet, le centre collecteur dans lequel la famille Egger a investi près de deux millions de francs l'an dernier. «Nous travaillons avec 7 agriculteurs du coin en ce qui concerne le blé panifiable. C'est ici qu'ils viennent nous livrer leurs récoltes. On leur facture le tri et le nettoyage du grain et c'est ensuite ensemble que l'on vend notre production à GMSA. Ce sont tous des voisins, les trajets sont donc extrêmement courts, ce qui est excellent au niveau de la durabilité.»

On entre dans la salle des commandes, en quelque sorte. Sur un vieux bureau en bois, un écran d'ordinateur affiche le schéma numérique des silos à grains. Avec un geste automatique, Simon Egger sort son portable de sa poche. «Aujourd'hui, tout se dirige d'ici, sourit-il en montrant son smartphone. Je suis tout le temps connecté. Le danger, c'est que la température augmente trop dans les silos. Et là, ce serait la catastrophe. Ce système de surveillance nous permet de réagir très vite, par exemple en aérant ou en brassant le contenu.»

30_{ANS}

de collaboration entre la famille Egger et GMSA

1.9_{MILLIONS}

investis dans le nouveau centre collecteur



distinctes. La mie de la première est brunâtre, inégale, constellée de trous, ceci dû aux blés germés. «Le consommateur ne veut pas d'un pain comme ça, explique le Fribourgeois d'origine, il recherche une forme de constance dans la qualité.»

Communiquer pour trouver des solutions ensemble

«C'est dans ces moments-là que nos liens forts sont importants. Simon m'a fait part de la situation avec franchise et moi j'ai regardé si on pouvait faire un geste pour l'aider.» Hubert Jaquet

Traçabilité et régionalisation

«À chaque livraison, nous prélevons un échantillon. Comme ça, s'il y a le moindre souci, nous pouvons facilement identifier sa provenance.»

Simon Egger

Sur la table d'à côté, des petites boîtes de plastique transparentes contenant des échantillons de blé sont étiquetées avec précision. «C'est pour la traçabilité, qui est devenue extrêmement importante dans notre métier, explique Simon Egger. À chaque livraison, nous prélevons un échantillon. Comme ça, s'il y a le moindre souci, nous pouvons facilement identifier sa provenance.»

Et c'est là même où les producteurs amènent le fruit de leur récolte que les deux hommes nous expliquent à quel point l'année 2021 a été difficile pour la profession. «La météo a été catastrophique au printemps et en été, commence Hubert Jaquet, qui en a pourtant vues, des années inégales. On a donc eu beaucoup moins de blé à récolter, mais en plus il a eu tendance à germer une seconde fois hors sol, ce qui n'est pas bon pour la qualité de la farine et donc du futur pain.»

Il pointe du doigt une affiche sur le mur qui montre trois tranches

Les deux hommes se sont beaucoup parlé pour trouver des solutions face à une situation plus que délicate.

«C'est dans ces moments-là que nos liens forts sont importants, reprend Hubert Jaquet. Simon m'a fait part de la situation avec franchise et moi j'ai regardé si on pouvait faire un geste pour l'aider.» «Mais on avait déjà trouvé des solutions pour écouler la partie de notre blé qui n'était plus panifiable, reprend le producteur. S'il n'a plus les standards pour être consommé par l'homme, nous pouvons encore l'utiliser pour nourrir les poules. S'il est encore de moins bonne qualité, il sera mélangé à d'autres céréales fourragères pour le bétail. Et si vraiment c'est la catastrophe, nous en ferons du biogaz. Nous faisons notre maximum pour éviter les déchets.»

Comme pour tourner la page d'une année difficile – mais qui occupera tout de même une grande partie de la discussion autour du café – nous quittons le bureau de contrôle pour rejoindre les silos à grains, où le guide du jour reprend ses explications. «Ici, il y a toujours le même tournus: d'abord l'orge et les pois, puis le blé panifiable et enfin le maïs grain. Tout doit être planifié avec précision et entre chaque céréale, les silos sont nettoyés à la main.»



C'est vrai que sur le domaine, tout est impeccablement rangé et balayé. Sans doute une question de respect, aussi bien pour les ouvriers que pour les visiteurs. Un respect pour le travail bien fait qui se transmet de génération en génération.

Transmission et respect du travail

C'est le nez rougi par le froid mordant que l'on entre dans le bâtiment principal où se trouvent notamment la réception, le bureau et la cuisine. Comme dans chaque ferme vau-doise ou presque, on s'assied sur un

banc d'angle pour partager un café. Mais peu d'exploitations peuvent se vanter d'avoir des tasses à leur nom, comme les Egger!

« Avec le temps, des liens forts de respect, de passion et de plaisir partagés se sont noués. Ils sont très importants pour évoluer ensemble et travailler de manière très professionnelle pour trouver les céréales dont on a besoin. »

Hubert Jaquet

On demande aux deux hommes s'ils se souviennent de leur première rencontre. Ça les fait rire. « Mes



relations avec les producteurs de Chavornay durent depuis plus de 30 ans, répond Hubert Jaquet. Ils avaient déjà commencé la mise en place de céréales spécifiques, ce qui était très intéressant pour nous. Avec le temps, des liens forts de respect, de passion et de plaisir partagés se sont noués. Ils sont très importants pour évoluer ensemble et travailler de manière très professionnelle pour trouver les céréales dont on a besoin.»

« Hubert venait voir mon papa chaque année. Comme ça fait depuis 2011 que je me suis associé à lui avant de reprendre la Direction, j' imagine qu'une fois il m'a emmené avec lui, mais je ne me souviens pas de notre rencontre avec précision. »

Un visage local derrière le produit local

« Nous produisons de la farine, mais c'est le client qui nous dit ce qu'il veut. Et en ce moment, il veut du pain de la région produit avec de la farine de la région à base de blé de la région. »

Hubert Jaquet



100%

de blés régionaux dans la farine de Granges-près-Marnand

70KM

de rayon de provenance du blé panifiable

Depuis, les deux hommes se voient chaque année à deux reprises. La première pendant les récoltes en juillet, puis juste après pour planifier l'année à venir. «On fait la tournée de tous les centres collecteurs pour rencontrer les producteurs avec lesquels on travaille pour leur expliquer nos besoins, les attentes du marché, étaye Hubert Jaquet entre deux gorgées de café. On parle aussi de durabilité, d'agriculture extensive... C'est important de discuter de tout ça ensemble en face. Les Egger nous comprennent très bien, cela fait longtemps qu'ils sont actifs sur ce marché, mais tout le monde n'a pas la même vision qu'eux. Notre rôle à GMSA est de faire entendre aux producteurs les demandes du marché qui sont données par les désirs des consommateurs. Nous produisons de la farine, mais c'est le client qui nous dit ce qu'il veut. Et en ce moment, il veut du pain de la région produit avec de la farine de la région à base de blé de la région.»

«Nous devons donc trouver des variétés qui plaisent à GMSA et qui soient rentables pour nous (...) Parfois le rendement est super, mais la qualité insuffisante et parfois c'est le contraire. Ça marche dans les deux sens.»

Simon Egger

«Et moi je suis d'accord d'être le visage local derrière le produit», confirme Simon Egger qui se montre ouvert aux propositions que lui fait Hubert Jaquet, tout en ne perdant pas de vue son principal challenge: le rendement. «Quand il s'agit de varier nos cultures, nous avons deux sources principales: d'un côté les centres de recherches comme l'Agroscope à Changins et de l'autre les minoteries. Nous devons donc trouver des variétés qui plaisent à GMSA et qui soient rentables pour nous. Alors on fait des essais, parfois sur un ou deux ans et on



remonte le résultat à Hubert. Parfois le rendement est super, mais la qualité insuffisante et parfois c'est le contraire. Ça marche dans les deux sens.»

Tentatives communes et protection de l'environnement

«Si nous n'étions pas cohérents au niveau des prix et de notre approche, cela ferait longtemps que les producteurs de la région ne travailleraient plus avec nous!» Hubert Jaquet

Les partenaires se remémorent un récent échec cuisant, qui semble les avoir encore rapprochés. «On fait des tests et on en tire le bilan ensemble. On arrive à plutôt bien s'entendre (Simon grimace, les deux éclatent de rire). Je plaisante, ça fait 30 ans qu'on travaille ensemble et ça marche super bien. On n'aurait pas investi 1.9 millions l'année passée pour refaire notre centre collecteur si l'entente ne jouait pas du tout!» «Et si nous n'étions pas cohérents au niveau des prix et de notre approche, cela ferait longtemps que les producteurs de la région ne travailleraient plus avec nous!»

«On procède pas à pas, en favorisant les circuits courts, en réduisant notre consommation énergétique, en raccourcissant les trajets. Quand nous livrons notre blé au moulin, nous ne repartons pas à vide car nous chargeons parfois du son de blé que nous utilisons dans nos mélanges fourragers. Un bon exemple d'économie de CO₂ et de valorisation des déchets.» Simon Egger

L'entente cordiale n'est pas feinte. Le modèle des circuits courts prôné par GMSA se retrouve même dans la communication. Entre deux évocations d'une passion commune pour les moissonneuses-batteuses, les hommes échangent avec franchise au sujet de la durabilité. «C'est évidemment un but partagé, mais



qu'on ne peut pas atteindre d'un coup, concède Simon Egger. Alors on procède pas à pas, en favorisant les circuits courts, en réduisant notre consommation énergétique, en raccourcissant les trajets. Quand nous livrons notre blé au moulin, nous ne repartons pas à vide car nous chargeons parfois du son de blé que nous utilisons dans nos mélanges fourragers. Un bon exemple d'économie de CO₂ et de valorisation des déchets.»

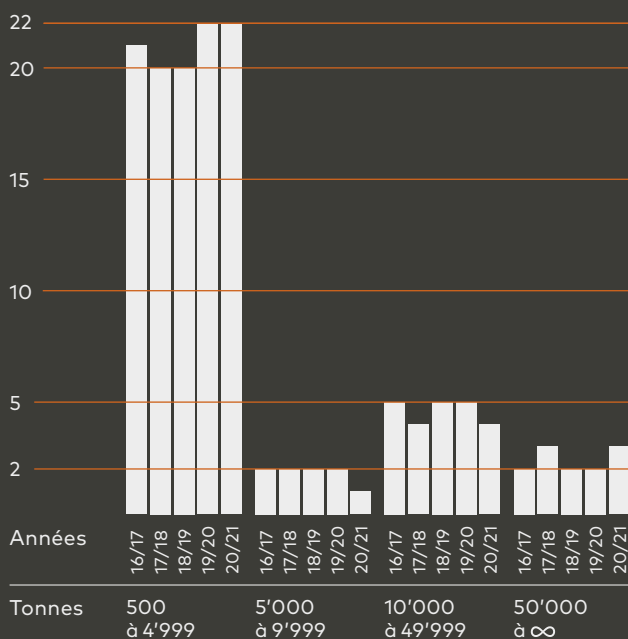
On pourrait passer encore de longues heures à écouter les deux partenaires échanger sur les défis de leurs professions, sur les diverses variétés de blé panifiable, sur leur chemin vers la durabilité et sur les goûts des consommateurs en vidant nos tasses floquées Egger. Il est l'heure de quitter ce patron moderne, qui s'apprête à devenir papa et de laisser Hubert Jaquet sillonner la campagne pour faire le lien entre les désirs des consommateurs et la réalité des producteurs.

Une chose est sûre, plus jamais on ne mangera un croissant sans nous être assurés de sa provenance et surtout sans penser à toutes ces personnes impliquées dans sa fabrication.

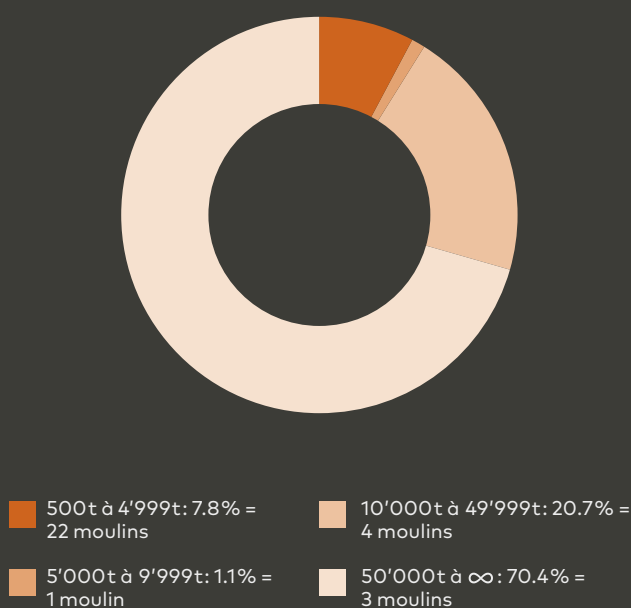
Structure du secteur, du marché et volumes de mouture

(Moulins affiliés à la Fédération des Meuniers Suisses/FMS – 2021)

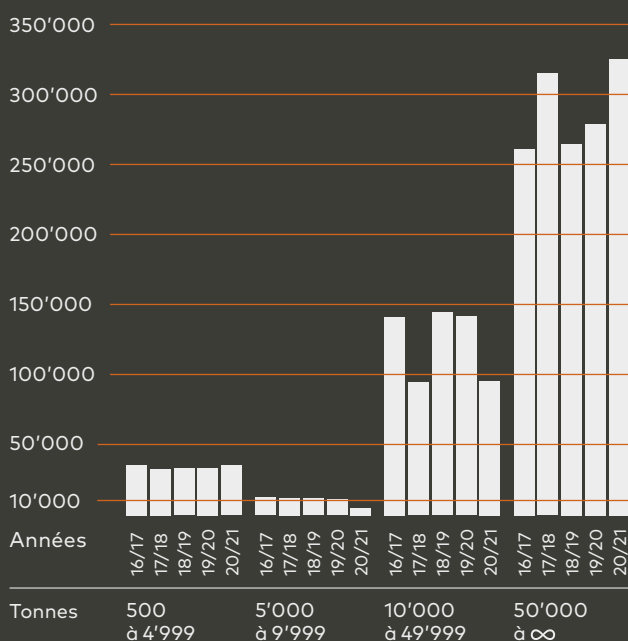
Nombre de moulins



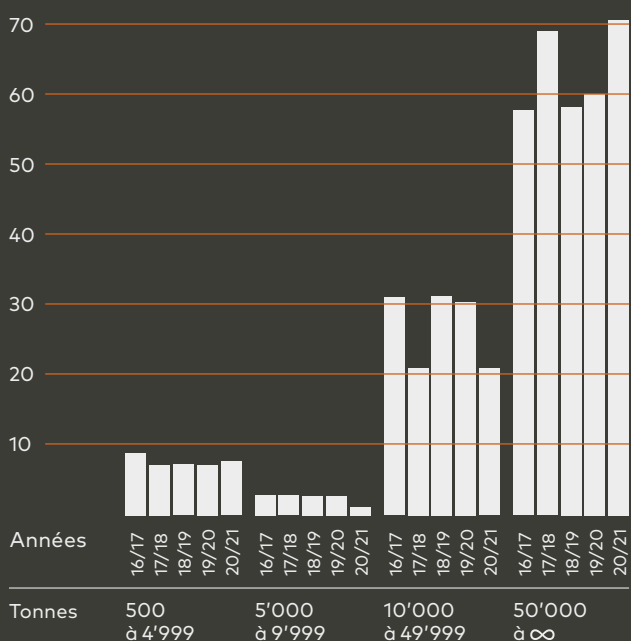
Part de marché en % (année céréalière 2020/2021)



Quantité de mouture en tonnes



Part de marché en %



Commentaires sur les résultats

De solides résultats pour l'année 2021 liés à des éléments à caractère exceptionnel.

Après la lecture des éléments importants sous le chapitre «l'exercice 2021 en bref», nous vous présentons les commentaires détaillés sur les résultats 2021.

Notre chiffre d'affaires net consolidé s'élève à KCHF 142'162 (2020: KCHF 143'735), ce qui signifie une baisse de 1.09%. Toutefois, si l'on établit une comparaison sur 2 ans, on peut constater une très belle croissance de 3.12% (2019: KCHF 137'864). Ce résultat d'ensemble, après une très bonne année 2020 (début de la pandémie COVID-19) est très réjouissant pour notre entreprise.

Au niveau de la marge brute, la double conjonction – les conditions météorologiques médiocres de l'été ainsi que la grêle qui ont fortement influé sur les quantités et la qualité de blé panifiable – a engendré une hausse de prix qu'il a tout d'abord fallu absorber pour la répercuter ensuite sur les produits finis.

Comme les prix ont été augmentés entre décembre 2021 et février 2022, il n'y a quasi pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires net et cela en raison du décalage entre l'achat des matières et la vente de la farine. Par contre cela n'est pas le cas pour les charges relatives aux marchandises, l'effet étant immédiat en raison des réceptions des céréales dans nos silos dès le mois de juillet 2021. En finalité, l'impact négatif sur la marge brute* se traduit par une baisse de 3.79% de KCHF 43'584 ou 30.66% contre KCHF 45'300 ou 31.52%. Cette diminution de 0.9 point de pourcentage pèse très lourd dans les résultats du groupe.

Si les autres produits d'exploitation progressent de KCHF 2'612 à KCHF 2'948 soit KCHF 336, c'est parce que nous avons reçu cette année les indemnités relatives au sinistre «sésame». Les charges liées ayant amputé le résultat 2020 sont récupérées toutefois sous l'exercice 2021. En raison de bonnes couvertures des risques et de solides partenaires, nous avons pu rendre le résultat quasi neutre, soit à l'équilibre.

La recherche permanente d'optimisation de nos coûts nous a permis de réduire les charges de personnel de 1.21% à KCHF 22'238 (2020: KCHF 22'511) et les charges d'exploitation de façon plus significative de 12.14% pour s'établir à KCHF 11'780 (2020: KCHF 13'407). Sans les charges liées au sinistre «sésame», les charges d'exploitation auraient tout de même baissé de 7.70%.

En conséquence, le bénéfice d'exploitation plus communément appelé «marge EBIT» s'établit à KCHF 6'786 (2020: KCHF 6'379), ce qui représente une progression réjouissante de 6.38%.

Le résultat net financier est légèrement positif en 2021, soit KCHF 14 par rapport au résultat tout aussi légèrement négatif de l'an dernier (KCHF -14). La continuité de notre politique de désendettement explique cet état de fait.

Les produits hors exploitation se montent à KCHF 2'106 (2020: KCHF 714) et s'expliquent par la réévaluation d'immeubles de rendement à la suite de nouvelles expertises par des tiers. Force est de souligner que même si ces éléments améliorent la rentabilité annuelle de l'entreprise, il y a lieu de préciser que ce n'est qu'une amélioration « technique » et non pas une amélioration des revenus.

En tenant encore compte de la charge fiscale de KCHF 1'429 (2020: KCHF 896), le résultat net s'élève à KCHF 7'229 (2020: KCHF 6'004), soit une progression de 20.40 %.

Pour conclure, nous rappelons que ce très bon résultat comporte des éléments à caractère exceptionnel, à savoir: coûts des matières substantiellement plus onéreuses, bonifications d'indemnités liées au sinistre « sésame » et réévaluation d'immeubles de rendement.

*Marge brute= chiffre d'affaires net – charges relatives aux marchandises et variations de stock

Perspectives

Au cours de ces deux dernières années impactées par le Covid-19, si GMSA a été particulièrement résistant, c'est grâce à sa faculté d'adaptation. Une réactivité et une adaptabilité qui nous rendent confiants face aux défis qui nous attendent l'année prochaine: nous saurons les relever.

Sans autres événements majeurs qui pourraient perturber la marche des affaires de manière significative, les projets de GMSA pour cette prochaine année s'articuleront sur ces trois axes:

1. Maintenir le niveau de satisfaction de nos clients et assurer leur approvisionnement à 100%.
Le tout évidemment en maintenant la qualité à un niveau d'excellence auquel nous les avons habitués. Un challenge qui pourra être relevé avec satisfaction grâce aux efforts collectifs et coordonnés de tous les acteurs de la branche: agriculteurs, centres collecteurs, meuniers et boulangers. Tous sont unis dans la volonté d'approvisionner le consommateur et de le satisfaire avec des produits d'exception.
2. Continuer à optimiser nos coûts pour nous permettre de supporter les augmentations de prix des matières, de l'énergie, des transports et de tous les autres coûts qui n'ont pas pu être reportés à 100 % sur le prix de la farine.
3. Poursuivre l'implémentation des projets définis dans la stratégie d'entreprise selon les trois axes définis par le Conseil d'Administration: la réduction des coûts, la croissance dans notre cœur de métier ainsi que la diversification de nos activités.

En attendant la prochaine récolte et en espérant qu'elle soit plus généreuse, GMSA va continuer à tout mettre en œuvre pour maintenir sa compétitivité.

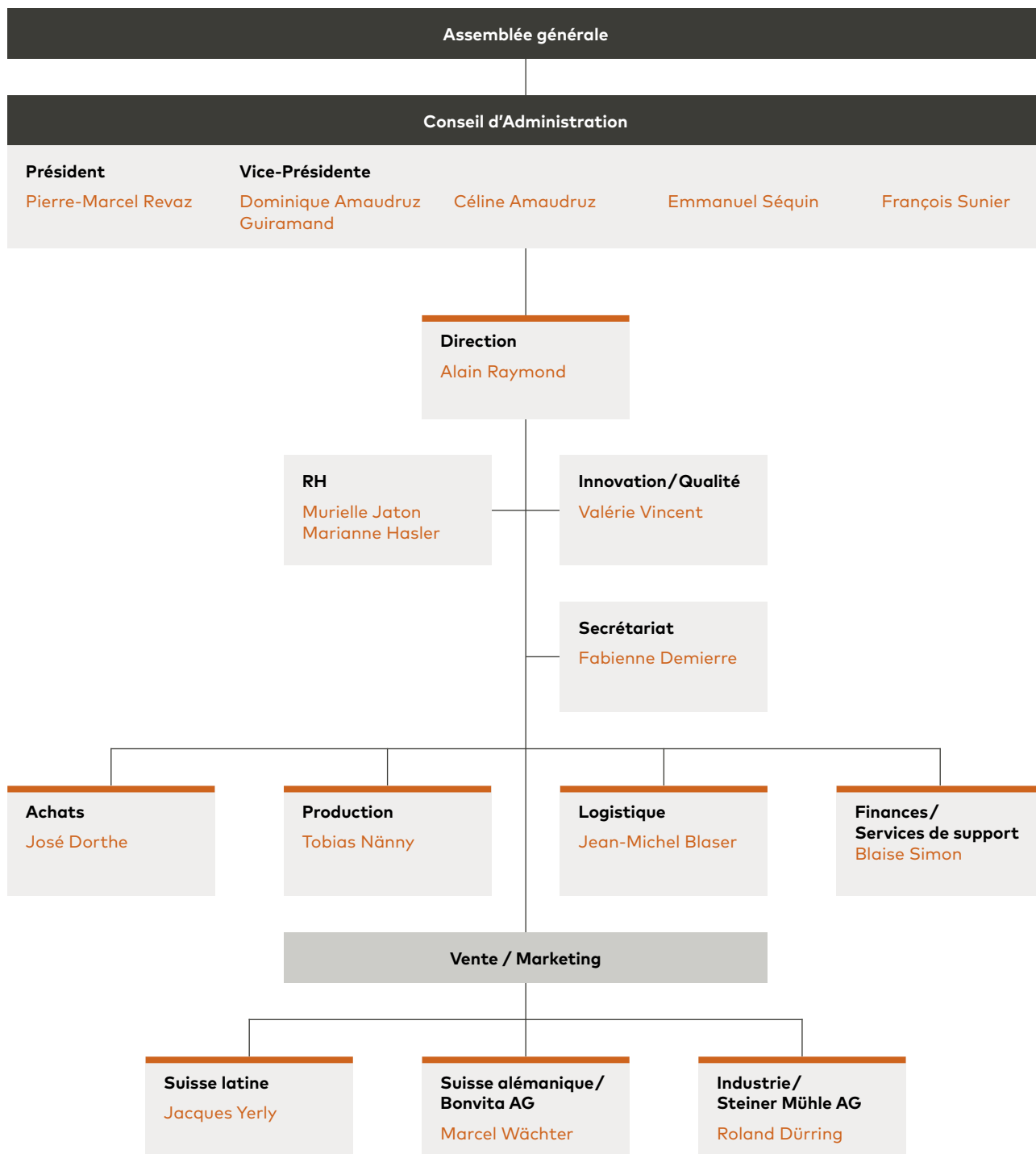


CORPORATE GOVERNANCE





Organigramme



Processus



Achats

Ce processus est responsable de l'acquisition des matières premières et des emballages.



Production

La gestion et la coordination de la transformation des blés panifiables et autres céréales, le suivi technique ainsi que l'exploitation des silos externes, sur nos différents sites, sont du ressort de ce processus.



Vente / Marketing

Les domaines de l'analyse et du suivi du marché sont réunis au sein de ce processus dans le respect des intérêts liés aux différents segments de clientèle.



Logistique

L'organisation et la gestion de la logistique de nos différents sites et au niveau national sont réunies dans ce processus, tout comme l'enregistrement des commandes et la facturation.



Finances / Services de support

La comptabilité du groupe, la consolidation et le controlling, le service informatique, le «back-office», la comptabilité de l'ensemble des personnes morales et le système de contrôle interne relèvent de ce processus. L'élaboration et l'examen des projets de financement, y compris les mécanismes de surveillance, sont également gérés dans ce processus.



RH

Les ressources humaines accompagnent l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs tout au long de leur parcours au sein de GMSA et soutiennent les responsables pour toutes les questions liées au personnel afin de concilier les nécessités économiques avec les réalités sociales de l'entreprise.



Innovation / Qualité

Ce processus est en charge de la recherche constante d'améliorations, la réalisation d'idées ainsi que la conception de nouveaux produits et services. Grâce à ses laboratoires d'analyses, ce processus a également la responsabilité de fournir tous les éléments pour assurer la qualité constante de nos produits.

1.0

Structure du groupe et actionnaires

1.1

Structure du groupe

1.1.1

Présentation de la structure opérationnelle du groupe

Groupe Minoteries SA (GMSA) est un groupe de moulins, né sous cette forme et sous ce nom de la fusion, en 2002, de deux entreprises comparables en termes de marché, à savoir Minoteries de Plainpalais SA à Granges-près-Marnand/VD et Bruggmühle Goldach AG à Goldach/SG.

Les sites principaux de Granges-près-Marnand/VD et de Goldach/SG fabriquent la majorité de notre gamme de produits à base de blé tendre. Le site de Safenwil/AG joue, quant à lui, un rôle de plaque tournante logistique entre l'est et l'ouest du pays, avec un accès décentralisé permanent aux marchés. Le silo de Schwarzenbach/SG, avec une capacité de 26'000t, est exploité par GMSA. Il est situé à proximité immédiate d'un accès autoroutier et est relié par une voie industrielle à la ligne CFF Wil – St. Gallen. Par ailleurs, GMSA est propriétaire d'un immeuble de rendement dans les cantons de Genève et du Valais.

Le groupe détient les sociétés filles suivantes:

- Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE, fournisseur global de diverses variétés de céréales Bio/ Demeter et unique moulin renommé du pays transformant exclusivement des matières premières biologiques, est le centre de compétences pour les produits issus de l'agriculture biologique et biodynamique. Cette société intervient sur le marché en tant que personne morale indépendante.
- Bonvita AG à Stein am Rhein/SH est une entreprise qui fabrique de la panure selon un procédé de production classique. Elle opère sur le marché également en tant que personne morale indépendante.
- Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters à Naters/VS (GARN) produit des farines spéciales comme entre autres celle qui permet la production du pain de seigle valaisan AOP.
- Moulins de Sion SA, dont le site a été vendu en 2015, détient la participation à 100% de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters.
- Geferina AG à Brugg/AG est une société qui possède un immeuble industriel à Safenwil.
- Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA à Sion/VS est pour sa part une société qui assume, à l'échelon du groupe, l'ensemble des fonctions liées aux activités financières (prêts) à la clientèle. En outre, elle détient un immeuble de rendement à Genève.

Le siège administratif et juridique de la maison mère est à Granges-près-Marnand, commune de Valbroye/VD, où se trouvent également les services centraux du groupe.

L'organigramme du groupe et les processus internes sont présentés en pages 34 et 35 du présent rapport.



1.1.2

Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

GMSA, dont le siège social est à Valbroye/VD, est coté au segment «Swiss Reporting Standard» de SIX Swiss Exchange. Numéro de valeur: 1.294.946, code ISIN: CH0012949464, symbole GMI. La capitalisation boursière basée sur la valeur fiscale de l'action au 31.12.2021 (CHF 406.– par action) est de CHF 133'980'000. Aucune autre société incluse dans le périmètre de consolidation n'est cotée. Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA, ne détient pas d'actions de la société au 31.12.2021.

1.1.3

Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés non cotées ci-dessous font partie du périmètre de consolidation de GMSA au 31.12.2021:

Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital-actions/ CHF	2021 Participation %	Capital-actions/ CHF	2020 Participation %
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	300'000.–	100.00	300'000.–	100.00
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	210'000.–	100.00	210'000.–	100.00
Geferina AG	Brugg/AG	1'000'000.–	100.00	1'000'000.–	100.00
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00
Sopafi SA	Sion/VS	250'000.–	100.00	250'000.–	100.00
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00

1.2

Actionnaires importants

Un récapitulatif des principaux actionnaires de la société est présenté ci-après:

	31.12.2021		31.12.2020	
	Nombre	%	Nombre	%
Famille Amaudruz*	29'550	8.95	30'249	9.17
Fondation Groupe Mutuel**	23'153	7.02	29'586	8.96
LLB Swiss Investment AG	22'059	6.68	25'008	7.58
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
Gamma Stawag AG	18'157	5.50	–	–
M. Zingg Paul	–	–	10'154	3.08
M. Séquin Max	14'640	4.44	14'640	4.44
M. Minder Werner	12'393	3.76	–	–
Mme Bühler-Amaudruz Monique	12'248	3.71	12'248	3.71
Total	153'990	46.66	143'675	43.54

* La famille Amaudruz est composée de: Michel Amaudruz, Dominique Amaudruz Guiramand, Françoise Amaudruz-Pedronin, Céline Amaudruz et Diane Gudin-Amaudruz.

** Fondation propriétaire des actionnaires suivants: Groupe Mutuel Assurances GMA SA, Mutuel Assurance Maladie SA, Philos Assurance Maladie SA, Avenir Assurance Maladie SA, Easy Sana Assurance Maladie SA.

Le lien suivant informe sur toutes les annonces publiées au cours de l'exercice 2021:
www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3

Participations croisées

Aucune participation croisée n'existe entre GMSA et une autre société anonyme.

2.0

Structure du capital

2.1

Capital

Le capital-actions de GMSA est de CHF 1'650'000 (330'000 actions nominatives de CHF 5.00).

2.2

Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Il n'existe aucun capital autorisé et conditionnel au 31.12.2021.

2.3

Modifications du capital

Les modifications intervenues au cours des deux derniers exercices dans le capital-actions, les réserves et le bénéfice résultant du bilan sont mentionnés dans le tableau du mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires figurant en page 70 du présent rapport. Concernant l'exercice 2019, se référer à la page 42 du rapport de gestion 2020.

Le lien suivant permet de consulter la page:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2021.pdf#page=70>



2.4

Actions et bons de participation

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives de CHF 5.00 de valeur nominale. Chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix (principe du «one share, one vote»). De plus, chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion de la valeur nominale des actions qu'il détient. Il n'y a pas de bons de participation.

2.5

Bons de jouissance

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6

Restrictions de transfert et inscriptions de «nominees»

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des statuts de GMSA.

2.6.1

Restrictions de transfert

Article 7 des statuts, citation:

«La société tient un registre des actions, qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers des actions nominatives. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

2.6.2

Motifs justifiant l'octroi de dérogations pendant l'exercice

Aucune dérogation n'a été octroyée pendant l'exercice.

2.6.3

Admissibilité des inscriptions de «nominees»

Il est admis en principe qu'un acquéreur d'actions à titre fiduciaire puisse demander et obtenir sa reconnaissance comme actionnaire et son inscription au registre des actions. Toutefois, la société peut refuser cette reconnaissance et cette inscription, en toute liberté et sans indication de motifs, si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. À cet égard, la procédure suit les articles 685f et 685g CO.

2.6.4

Procédure pour abolition des restrictions

Il n'existe pas de procédures et de conditions préalables à la levée des restrictions de transfert citées au point 2.6.1.

2.7

Emprunts convertibles et options

Aucune émission d'emprunts convertibles et d'options n'a été effectuée pendant l'exercice.

3.0

Conseil d'Administration

Règlement d'organisation de GMSA

Lors de sa séance du 20.08.2020, le Conseil d'Administration a approuvé le règlement d'organisation qui fait partie intégrante de la Corporate Governance.

3.1 et 3.2

Biographies

Tous les membres sont des administrateurs indépendants du management et n'exercent pas d'activités de direction opérationnelle au sein du groupe. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires étroites avec l'émetteur ou une société du même groupe.



PIERRE-MARCEL REVAZ

Président – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Élu depuis 2000 – Citoyen suisse, 1953

Maturité de commerce – Licence en sciences économiques

Natif de Martigny, canton du Valais, il assume de 1977 à 1981 différentes fonctions à responsabilités dans le secteur automobile, auprès de Peugeot Suisse SA tout d'abord et de General Motors Suisse SA ensuite. En 1981, il accède, en qualité d'assistant de direction à la Mutuelle Valaisanne, dont il devient Directeur en 1993. En 1994, il est Fondateur et Directeur général du Groupe Mutuel Association d'assureurs, une nouvelle organisation regroupant huit assureurs maladie aux côtés de la Mutuelle Valaisanne. En 2000, il est nommé Président et en 2008 Président exécutif jusqu'en septembre 2014 où il a pris sa retraite.



DOMINIQUE AMAUDRUZ GUIRAMAND

Vice-Présidente – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Élu depuis 2013 – Citoyenne suisse, 1954

Licence en droit à l'Université de Genève (1975)
– Brevet d'avocat au Barreau de Genève (1978)
– International Trust Management STEP (2009)

Avocate au Barreau de Genève depuis 1978, elle a été l'une des associés de l'Etude Poncet Turrettini à Genève de 1990 à fin 2016. Elle est actuellement avocat « off counsel » auprès de l'Etude Beker Guiramand Sepe à Genève. Elle est membre de l'Ordre des avocats de Genève, de la Fédération suisse des Avocats, de l'Association suisse d'Arbitrage, de la Society of Trust and Estate Practitioners et de l'AMPA Monaco. Elle est très active dans le domaine du droit bancaire ainsi que dans celui, au sens le plus large, du droit des affaires et du droit immobilier et a ouvert à cet effet un bureau à Monaco pour l'administration de sociétés et structures internationales.



CÉLINE AMAUDRUZ

Administratrice – Membre non exécutif – Elue depuis 2019 – Citoyenne suisse, 1979

Certificat en droit fiscal international, Université de Genève (2001) – Master en droit, Université de Genève (2002) – Wealth Management Diploma (2010) – IMD: Foundations for Business Leadership (2018) – IMD: Executive MBA – AMC (2018)

Elle a travaillé dans le secteur bancaire de 2006 jusqu'à fin 2020. Elle mène une carrière politique en qualité de Conseillère nationale depuis 2011 et est l'une des Vice-Présidentes de l'UDC Suisse. Elle siège à la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national. Elle est également membre de plusieurs Conseils d'Administration, dont celui des transports publics genevois (tpg) en qualité de Vice-Présidente et de TP Publicité SA (TP Pub) en qualité de Présidente.



EMMANUEL SÉQUIN

Administrateur – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Élu depuis 2005 – Citoyen suisse, 1956

Licence en sciences économiques à l'Université de Genève MBA – American Graduate School of International Management, Phoenix (AZ)

Il passe ses 10 premières années à Zürich à la Citibank NA avant de reprendre un poste de Directeur financier chez Telerate Dow Jones (Suisse), société active dans la distribution d'informations financières au niveau international. Promu CFO Europe, il passe deux ans à Londres avant de quitter ladite entreprise après que celle-ci soit vendue à un groupe concurrent. Un bref passage au Groupe Minoteries SA en tant que Directeur financier intérimaire lors de la

fusion avec Bruggmühle Goldach AG lui a permis de prendre un premier contact dans l'industrie agroalimentaire. Il a été ensuite Directeur dans un Family Office à Zürich jusqu'à mi-juillet 2019. Actuellement, il est actif en tant que conseiller en gouvernance familiale par l'intermédiaire de la société MITHRAS AG. Il assume également des mandats d'administrateur dans diverses sociétés privées et s'occupe de la gestion immobilière de biens privés.



FRANÇOIS SUNIER

Administrateur – Membre non exécutif – Élu depuis 2006 – Citoyen suisse, 1965

Licence en sciences politiques

Après un stage universitaire et une formation en gestion de fortune à l'UBS à Genève, il travaille pour UBS Philips & Drew à Londres comme Directeur (marché obligataire) et coresponsable des produits sur taux d'intérêts pour la Suisse. Ensuite, durant quatre ans, il travaille pour Goldman Sachs, Londres, comme Directeur, coresponsable des ventes pour la Suisse sur les produits à taux d'intérêts. En 1998, il revient en Suisse auprès de Suntrust Investment Company SA, société de gestion de fortune et devient, en 2002, son CEO. Il est également membre du Conseil d'Administration de Primatrust SA à Genève, de Prisminvest SA à Morges, de Reference Capital SA à Genève, de Suntrust Capital Management SA à Genève, ainsi qu'administrateur de plusieurs sociétés privées internationales, notamment d'Avance Gas Holding Ltd (Oslo), Norvège. Fin 2013, il a été nommé au Conseil de Surveillance de Mirabaud SCA.

RÉMY BERSIER

Administrateur jusqu'au 25.05.2021 – Membre non exécutif – Membre comité débiteurs – Élu depuis 1995 – Citoyen suisse, 1956

CFC Employé de commerce, gestion d'entreprise (1976) – Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce, Lausanne (1976) – Diplôme de l'«International Banking School», New York, USA (1988) – Diplôme IMD, «Senior Leadership Management», Lausanne (1994) – Diplôme de l'Université de Stanford, USA, «Senior Executive Program» (1998)

Il débute sa carrière en 1978 en Suisse auprès du Credit Suisse et séjourne deux ans à New York (1987-1989) à «CS International Bankers School» et au sein de sa division Private Banking. Il est promu Membre de la Direction en 1991. En 1994, il suit diverses formations supérieures à l'IMD à Lausanne. De 1993 à 2006, il dirige diverses divisions de Private Banking pour la clientèle francophone et internationale. En 2006, il rejoint la Banque Julius Baer & Cie SA en tant que CEO Private Banking pour la clientèle francophone et est responsable de la coordination des Gérants de Fortune Indépendants pour la Banque. En juillet 2011, il est nommé Membre du Comité de Direction et CEO Private Banking de la région SEMEA (Moyen-Orient, France, Belgique, Monaco, Afrique) tout en conservant son rôle de coordination auprès des Gérants Indépendants. Il travaille à Dubaï jusqu'à fin 2019 en qualité de Membre du Comité de Direction de la Banque Julius Baer & Cie SA où il est en charge des marchés émergents (Middle East, Turkey & Africa, India Onshore, Indian Subcontinent [ISC] and Non-Resident Indians [NRI], Russia, Central & Eastern Europe [RCEE] et Monaco) ainsi que des UHNWI. Basé

à Monaco depuis le 01.01.2020, il est Président du Conseil d'Administration de Bank Julius Baer (Monaco) SAM et Chairman «Private Banking Key Clients» de Bank Julius Baer & Co. Ltd. Il a quitté sa fonction d'Administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

PIERRE-ALAIN GRICHTING

Administrateur jusqu'au 25.05.2021 – Membre non exécutif – Élu depuis 2018 – Citoyen suisse, 1967
CFC Employé de commerce

Au terme de sa formation de base d'employé de commerce au milieu des années 80, il a effectué différentes formations complémentaires en emploi, notamment dans le domaine des finances, des ressources humaines et de la gestion d'entreprise, le «Advanced Executive Program» (AEP) auprès de Swiss Finance Institute et Swiss Board School pour administrateurs. Durant les années 2000 – 2006, il a repris une fonction dirigeante dans le commerce de détail des cantons de Berne, Valais et Fribourg. De 2006 à 2013, il a été nommé Directeur de l'UBS Valais. Durant deux ans, il a également présidé l'Association Valaisanne des Banques. Entre 2013 et jusqu'à fin 2018, il a présidé le Conseil d'Administration de la Coopérative Provins. Il est copropriétaire et Président du Conseil d'Administration de V. & A. Zwissig SA, propriétaire de PAG Consulting Sàrl, PAG Holding SA/PAG Immobilien AG et depuis mai 2018 Président du Conseil d'Administration de la Banque Cantonale du Valais. En outre, il assume des mandats de Président et d'Administrateur dans diverses sociétés. Il a quitté sa fonction d'Administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

3.3

Nombre de fonctions admises

L'extrait de l'article 26, paragraphe a, des statuts, citation:

«Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus de 5 mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et 15 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4

Élection et durée du mandat

L'Assemblée générale procède individuellement à l'élection des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est d'une année et elle prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

3.4.1

Nomination du Président

Article 25 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:
www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4.2

Nomination des membres du Comité de rémunération

Article 35 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:
www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4.3

Nomination du représentant indépendant

Article 19 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:
www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.5

Organisation interne

3.5.1

Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de tâche particulière attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à l'exception du Comité de rémunération dont trois membres du Conseil d'Administration font partie.

3.5.2

Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'Administration

A.

Compétences générales

(art. 716 CO, art. 30 des statuts, art. 6.2 + 6.3 du règlement d'organisation)

Le Conseil d'Administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de GMSA dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

B.

Attributions intransmissibles et inaliénables

(art. 716a al. 1 CO, art. 30 des statuts, art. 6.4 du règlement d'organisation)

Le Conseil d'Administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

1. Exercer la haute direction de GMSA, dont notamment celle de sa politique économique, et établir les instructions nécessaires
2. Fixer l'organisation et déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de GMSA

4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et fixer leur cahier des charges et leur rémunération
5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données
6. Établir le rapport de gestion (rapport intermédiaire), préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions
7. Établir le rapport de rémunération
8. Informer le juge en cas de surendettement

C.

Autres attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en outre les attributions suivantes:

1. Nommer les membres de la Direction, ainsi que les fondés de procuration et les mandataires commerciaux
2. Déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Établir le cahier des charges et des attributions relatives aux différents postes de la Direction, dans la mesure où cela n'est pas prévu dans la Corporate Governance
4. Approuver les affaires énumérées à l'article 3.5.3, point B

D.

Délégation de la gestion

(art. 716b CO, art. 31 des statuts, art. 1.2 du règlement d'organisation)

Sous réserve de ses attributions intransmissibles et inaliénables (points B et C ci-dessus), le Conseil d'Administration a délégué la gestion de GMSA au Comité de direction.

3.5.3

Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président ou, en cas d'empêchement, par le vice-président, aussi souvent que l'exigent la marche des affaires, mais en principe au moins six fois par année. Ses membres sont informés de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, risques débiteurs y compris, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients / créances et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avalise les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion. En 2021, sept séances ordinaires protocolées d'une durée de 4 à 5 heures ont été tenues. De plus, le Conseil a tenu un certain nombre de séances et de conférences téléphoniques.

Comité de rémunération

Tâches et compétences générales et attributions (art. 36 des statuts)

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

1. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
2. Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
3. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le projet de rapport de rémunération

3.6

Compétences

Les compétences financières octroyées par le Conseil d'Administration au Directeur général sont:

- Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
- Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
- Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

3.7

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'Administration supervise le management et surveille sa performance par des processus de contrôle et d'évaluation donnant lieu à des rapports. Ceux-ci sont présentés tous les deux mois au Conseil d'Administration et comportent des informations sur les finances, les risques et l'évolution des principaux marchés, ainsi que sur les autres événements importants. Les principaux engagements envers la clientèle (prêts et créances marchandises de plus de CHF 100'000) et leur évolution sont présentés et commentés régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

GMSA est également doté d'un Système de Management Intégré (SMI) pour la gestion de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

4.0

Direction générale

Composition, décisions et attributions de la Direction

4.0.1

Composition

La Direction est composée du Directeur général et des autres membres de la Direction.

4.0.2

Direction générale

Alain Raymond, Directeur général dès le 01.04.2021.

Marc Müller, Directeur général jusqu'au 31.03.2021.

4.0.3

Comité de direction

- Jean-Michel Blaser, responsable processus Logistique
- José Dorthe, responsable processus Achats
- Roland Düring, responsable processus Vente/Marketing Industrie et Steiner Mühle AG
- Tobias Nänny, responsable Processus Production
- Blaise Simon, responsable processus Finances/Services de Support
- Marcel Wächter, responsable processus Vente/Marketing Suisse alémanique et Bonvita AG
- Jacques Yerly, responsable processus Vente/Marketing Suisse latine

4.0.4

Direction élargie

- Valérie Vincent, responsable Innovation/Qualité
- Murielle Jaton et Marianne Hasler, responsables Ressources Humaines

4.0.5

Décisions

Les membres de la Direction ainsi que la Direction élargie se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins 10 fois par année.

La Direction prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents pourvu qu'une majorité de tous les membres de la Direction soit présente.

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations de la Direction. Le procès-verbal est signé par le Président de la séance et le secrétaire (Directeur général et responsable des Ressources Humaines). Il doit mentionner les membres présents. Une copie du procès-verbal est transmise au Président du Conseil d'Administration.

4.0.6

Compétences

La Direction est compétente, en matière de gestion, pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées au Conseil d'Administration conformément à la Corporate Governance. Elle assiste le Conseil d'Administration dans les tâches qui sont attribuées à ce dernier. D'une manière générale, les membres de la Direction prennent toutes initiatives et entreprennent toutes démarches propres à développer les affaires opérationnelles de GMSA.



La Direction a en particulier les attributions suivantes:

1. Appliquer la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration
2. Exécuter les décisions et les instructions du Conseil d'Administration
3. Préparer et soumettre le budget annuel au Conseil d'Administration
4. Préparer le projet de rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Conseil d'Administration
5. Évaluer les principaux risques de GMSA et, le cas échéant, analyser les possibilités de réduire, transférer, voire d'éradiquer les risques
6. Élaborer des directives en matière de surveillance des risques
7. Instaurer une organisation procédurale efficiente et structurée ainsi qu'un système de contrôle interne efficace
8. Préparer et mettre en œuvre la comptabilité, le contrôle financier et la planification financière
9. Préparer les comptes annuels et le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Administration
10. Préparer et mettre en œuvre la politique du personnel ainsi que les affaires générales en lien avec les employés
11. Nommer et révoquer les employés
12. Surveiller les employés, notamment pour s'assurer qu'ils observent les lois, statuts, règlements et directives
13. Établir à l'attention du Conseil d'Administration, par l'entremise de son Président, des rapports périodiques ou des rapports immédiats, par téléphone ou par mail, en cas de survenance de risques importants pour les affaires en cours ou en cas d'événements extraordinaires
14. Annoncer immédiatement au Président du Conseil d'Administration de GMSA en cas de perte de capital ou surendettement (art. 725 CO) ou tout autre danger existentiel pour GMSA

Par ailleurs (voir article 3.5.2, point C, chiffre 3), le Conseil d'Administration définit les tâches/ fonctions de chaque domaine de la Direction (processus).

Le Directeur général a en particulier les compétences financières suivantes:

1. Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
2. Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
3. Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

4.0.7

Accord du Conseil d'Administration

Pour les affaires suivantes, la Direction doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration:

1. Les décisions de dépenses ou d'engagements dépassant le montant unique de CHF 200'000 (exception: acquisition des matières premières n'excédant pas le courant normal)
2. La possibilité de contracter des engagements conditionnels (par exemple cautionnements, garanties, constitution de gages en faveur de tiers)
3. L'acquisition et l'aliénation de droits réels sur des immeubles, ainsi que la constitution de gages immobiliers
4. L'acquisition d'actions propres de GMSA
5. L'acquisition, l'aliénation, l'augmentation ou la diminution de participations à des sociétés
6. La reprise de nouveaux secteurs opérationnels ou l'abandon de secteurs existants, ainsi que la constitution et la liquidation de filiales ou de succursales
7. La conclusion de tout contrat avec des tiers qui revêtent une importance particulière (excepté les contrats de matières premières) pour GMSA (contrats de coopération, contrats de société, etc.)
8. Le traitement des litiges revêtant une importance particulière pour GMSA (procès, demande de dommages-intérêts, compromis, concordats) et la nomination d'un conseiller juridique éventuel

4.0.8

Rapport au Conseil d'Administration

La Direction informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la marche des affaires, en principe oralement mais aussi par écrit s'il le demande.

Elle remettra au Conseil d'Administration lors de chaque séance l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créanciers et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avalise les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

La Direction est en outre tenue d'informer le Conseil d'Administration sans retard d'événements particuliers qui sont de son ressort et des mesures prises.

4.0.9

Règlement d'organisation de GMSA

Lors de sa séance du 20.08.2020, le Conseil d'Administration a approuvé le règlement d'organisation qui fait partie intégrante de la Corporate Governance.

4.1 et 4.2 Biographies



ALAIN RAYMOND

Directeur général* – Membre de la Direction* – Citoyen suisse, 1979

CFC de pâtissier-confiseur – Maturité professionnelle technique – Ingénieur en agro-alimentaire et biotechnologies, Haute école, Sion – Executive Master of Business administration, HEG Fribourg

Actif à différents titres dans des entreprises de l'industrie Migros, il débute comme chef de projets en 2002 et a plus tard la chance de diriger le site de JOWA Volketswil/ZH (2009-2013). Dès 2013, il rejoint la Direction du groupe ELSA-Mifroma (produits laitiers) où il a la responsabilité du site d'Ursy/FR, et plus tard, la Direction de la Business Unit Fromages pour la Migros Industrie. Il reprend la Direction générale de Groupe Minoteries SA le 01.04.2021 et est membre du Comité de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) depuis le 12.11.2021.



JEAN-MICHEL BLASER

Membre de la Direction* – Responsable processus Logistique – Citoyen suisse, 1966

CFC Mécanicien

Après deux années en Amérique Latine, il entre aux Minoteries de Plainpalais SA en 1990, puis rejoint le CICR en 1992, pour des missions humanitaires en Bosnie et en Angola. Dès 1995, il rejoint Minoteries de Plainpalais SA pour y développer

la logistique et intègre le Comité de direction en 1999. De 2000 à 2003, on lui confie parallèlement la direction d'une boulangerie industrielle. Durant cette période, il fait un post-grade HES en logistique. Suite aux diverses acquisitions de Groupe Minoteries SA, il s'occupe de l'intégration de la logistique. Municipal de la commune de Cerniaz de 1998 à 2011, il siège depuis mi-2016 au conseil communal de la commune de Valbroye.



JOSÉ DORTHE

Membre de la Direction* – Responsable processus Achats – Citoyen suisse, 1976

Diplôme de technicien en meunerie – Brevet fédéral supérieur d'Agro-commerçant – Diplôme d'économiste d'entreprise HES – Diplôme fédéral de responsable achats

Dès 1996, il travaille pour divers moulins fourragers en Suisse romande. En 1999, il a l'opportunité de réaliser une expérience dans la recherche agricole appliquée à Hamilton en Nouvelle-Zélande. Dès 2002, il rejoint le groupe fenaco-LANDI, comme chef d'un groupe de LANDI, puis est nommé Directeur et ensuite administrateur-délégué dans différentes LANDI SA. Sa responsabilité est de développer ces entreprises sur le marché du commerce de détail, des intrants agricoles et dans la reprise de la production agricole régionale (céréales et pommes de terre). En 2017, il rejoint Groupe Minoteries SA comme adjoint du responsable Achats et Système de Management Intégré (SMI) et en reprend la Direction dès le 01.04.2018.



ROLAND DÜRRING

Membre de la Direction* – Responsable processus Vente/Marketing Industrie – Responsable Steiner Mühle AG – Citoyen suisse, 1966

CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie

Entre 1985 et 1990, il occupe le poste de chef de production chez Kunz Kunath AG, Burgdorf, avant d'être nommé chef d'exploitation chez Amrein AG, Sempach-Station, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1995. Il travaille ensuite comme chef de vente chez Kentaur AG, Lützelflüh durant huit ans. En 2003, il est Directeur suppléant, courtier et Key-Account Manager chez Karl Muggli AG, Hergiswil, fonctions qui l'ont amené à effectuer plusieurs séjours dans les principaux pays céréaliers de la planète. Il reprend la Direction de Steiner Mühle AG, Zollbrück, en avril 2012. En outre, il a suivi diverses formations (économie d'entreprise/Key-Account Manager/gestion d'entreprise). Il reprend également la responsabilité des ventes à la clientèle industrielle de Groupe Minoteries SA en 2013.



TOBIAS NÄNNY

Membre de la Direction* – Responsable processus Production – Citoyen suisse, 1974

Maturité Type C – CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie

Après une maturité fédérale obtenue en 1994, il accomplit un apprentissage de meunier. Il part ensuite travailler en Australie durant trois ans. À son retour en Suisse, il fait l'École suisse de meunerie. En 2002, il est engagé par Bühler AG, à Uzwil, qui l'envoie à l'étranger comme technologue pour mettre en service des moulins et des installations de traitement thermique de la farine. De 2006 à 2009, Bühler AG le délègue à Paris. En 2009, il reprend la Direction du centre

de formation en meunerie d'Uzwil. Il entre chez Groupe Minoteries SA le 01.08.2019 où il reprend un an plus tard la responsabilité du processus Production.



BLAISE SIMON

Membre de la Direction* – Responsable processus Finances/Services de Support – Citoyen suisse, 1970

Diplôme de commerce – Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité

Pendant deux ans, il est conseiller clientèle auprès de la Bâloise Assurances. Il travaille ensuite comme chef comptable au sein d'une vitrerie, miroiterie puis dans une entreprise de génie-civil durant trois ans. De 1997 à 2002, il est comptable chez Nestec SA et plus particulièrement dans le Centre de Recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs. Il entre au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) comme responsable d'un groupe support et suit intégralement les cours du soir en vue d'obtenir un diplôme en finances et controlling. A mi-2004, il rejoint Groupe Minoteries SA comme responsable finances et comptabilité et est promu Directeur financier en mars 2008. Dès cette année, il est également Directeur informatique et depuis 2011, responsable LBA.



MARCEL WÄCHTER

Membre de la Direction* – Responsable processus Vente/Marketing Suisse alémanique – Responsable Bonvita AG – Citoyen suisse, 1969

CFC Constructeur d'appareils industriels – CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie – Diplôme de spécialiste en marketing (SAWI) – DAS Sales Executive HSG

Après une formation technique de base de monteur de moulins, il fait un apprentissage de meunier. Il dirige ensuite la transformation de moulins et suit une formation commerciale. En 1994/1995, il fait l'École suisse de meunerie de St.Gallen. En 1997, il commence son activité dans le secteur des ventes d'Intermill AG, Schöftland, dont il reprend la Direction des ventes après avoir accompli une formation en marketing. Il est nommé Directeur d'Intermill AG en 2004 et est responsable de l'unité d'affaires Vente/Marketing en Suisse alémanique depuis juillet 2005. A mi-2012, il devient également responsable des ventes de Bonvita AG. De 2019 à 2021, il suit une formation en marketing et gestion des ventes.



JACQUES YERLY

Membre de la Direction* – Responsable processus Vente/Marketing Suisse latine – Citoyen suisse, 1959

CFC Boulanger-Pâtissier – Diplôme fédéral de représentant et agent de commerce

Après avoir suivi une formation dans la vente au sein de l'entreprise Suter Viandes SA à Ville-neuve, il est engagé en 1989 comme conseiller de ventes auprès de Minoteries de Plainpalais SA à Genève, puis comme chef de ventes. En juin 2006, il est nommé Directeur de l'unité d'affaires Mino-Farine pour la Suisse latine. Lorsqu'il vivait à Treyvaux, il a exercé la fonction de

conseiller communal. Il est secrétaire/caissier de la SMSR (Société des Meuniers de la Suisse Romande) et Vice-Président de la F.A.I.R (Fédération des Agents Indépendants et Représentants) pour la section Fribourg.

MARC MÜLLER

Directeur général* jusqu'au 31.03.2021 (retraite au 30.06.2021) – Membre de la Direction* – Responsable processus Pilotage – Citoyen suisse, 1956
Maturité commerciale (1975)

Entre mi-1975 et la fin 1979, il effectue deux ans de service militaire, étudie cinq semestres d'économie à St.Gallen et Zürich et fait pendant une année une première expérience professionnelle auprès de la société de négoce de céréales André & Cie SA à Lausanne. De 1979 à 1982, il exerce diverses fonctions comme «management trainee» dans des moulins et entreprises de négoce de céréales en Grande-Bretagne et en France. En 1983, il est engagé par Bruggmühle Goldach AG, dont il est nommé Directeur en 1991, puis délégué du Conseil d'Administration en 1993. Les tâches de Directeur général de Groupe Minoteries SA lui sont confiées à mi-2005. Suit en 2006 sa nomination à la Vice-Présidence de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) et, en 2008, au comité de la Fédération des industries alimentaires suisses (fial). Il n'exerce aucun mandat politique ni mandat d'administrateur externe. Il a pris sa retraite le 30.06.2021.

4.3

Nombre de fonctions admises

L'extrait de l'article 26, paragraphe b, des statuts, citation:

«Aucun membre de la Direction ne peut détenir de mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et plus de 7 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

4.4

Contrats de management

GMSA n'a pas attribué de responsabilité de management à des tiers durant l'exercice.

5.0

Rémunérations, participations et prêts

5.1

Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Ce point est traité exclusivement dans le rapport de rémunération (pages 56 à 62). Le lien suivant permet de consulter le rapport:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2021.pdf#page=56>

5.2

Rémunérations, prêts et vote de l'Assemblée générale

5.2.1

Rémunérations liées aux résultats

Article 34 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

5.2.2

Prêts, crédits et prestations de prévoyance aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Il n'existe aucun prêt, crédit ou prestation de prévoyance accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration et de la Direction.

5.2.3

Vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations

Article 11 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.0

Droits de participation des actionnaires

6.1

Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1, 6.1.3 et 6.1.4

Limitation et représentation des droits de vote

Voir point 2.6 de la Corporate Governance.

6.1.5

Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Ne diffère pas de la loi art. 689 al. 2 CO.

Article 19 al. 1 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.1.6

Instructions au représentant indépendant et vote électronique

Il n'existe pas de dispositions statutaires relatives aux instructions au représentant indépendant et concernant le vote électronique.

6.2

Quorums statutaires

Semblable aux articles 703 et 704 CO. Aucune dérogation statutaire.

6.3

Convocation de l'Assemblée générale

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, une convocation par courrier simple étant également adressée, vingt jours au moins avant la date de la réunion, à chacun des actionnaires ou des usufruitiers inscrits sur le registre des actions de la société. Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Cette demande doit être faite par pli recommandé. La demande doit indiquer le but et l'objet, point par point, de la convocation. Le Conseil d'Administration devra alors convoquer l'Assemblée générale dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.

6.4

Inscriptions à l'ordre du jour

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'Administration ou des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, conformément à l'article 15 al. 2 et 3 des statuts. Des actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, ou représentant des actions totalisant une valeur nominale de un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. La demande doit être faite par pli recommandé au Conseil d'Administration pour la fin mars de l'année en cours de laquelle l'Assemblée générale a lieu. Elle doit indiquer les objets à porter à l'ordre du jour.



6.5

Inscriptions au registre des actions

Seront prises en considération les inscriptions au registre des actions effectuées jusqu'à 14 jours avant l'Assemblée générale. Passé ce délai, une dérogation peut être octroyée par demande écrite au registre des actions de GMSA. Cette demande sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour décision.

7.0

Prises de contrôle et mesures de défense

7.1

Obligation de présenter une offre

Les statuts de GMSA ne contiennent pas de clause d'opting up ou d'opting out. Ainsi, les dispositions de l'art. 135 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) relatives au seuil légal de 33⅓ % des droits de vote pour présenter une offre publique d'achat sont applicables.

7.2

Clauses relatives aux prises de contrôle

La Direction de l'entreprise n'a pas conclu d'accords contractuels spéciaux pour se protéger contre une OPA hostile.

8.0

Organe de révision

8.1

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu pour une année lors de l'Assemblée générale et le réviseur responsable est en charge du mandat pour une durée maximale de sept ans.

8.1.1

Début du mandat de révision en cours

PricewaterhouseCoopers SA est le réviseur de GMSA depuis 1996. L'inscription au registre du commerce a eu lieu le 10 octobre 1995 (FOSC 214, page 5588). PricewaterhouseCoopers SA est l'organe de révision des principales sociétés du groupe.

8.1.2

Entrée en fonction du réviseur responsable du mandat de révision en cours

Depuis 2021, le réviseur responsable du mandat de révision est M. Didier Ehret.

8.2

Honoraires de révision

Le total des honoraires de révision payé à PricewaterhouseCoopers SA s'élève à CHF 161'500 hors TVA pour l'exercice 2021.

8.3

Honoraires supplémentaires

Il n'y a pas d'honoraires supplémentaires payés à PricewaterhouseCoopers SA pour l'exercice 2021.

8.4

Instruments d'information sur l'organe de révision externe

L'évaluation des auditeurs externes est faite par le Conseil d'Administration. L'ampleur des travaux exécutés et les constatations émises sont rapportées au Conseil d'Administration lors de la première séance de l'année à laquelle participe la révision externe. Ce reporting comprend également les recommandations de l'organe de révision, l'évaluation du système de gestion des risques et l'évaluation du SCI (Système de Contrôle Interne).

Le Conseil d'Administration examine ainsi l'indépendance et la performance de l'organe de révision afin de pouvoir émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision.

8.4.1

Indépendance

Il n'existe aucune dépendance directe – ou indirecte – entre la société, respectivement les représentants au niveau stratégique/opérationnel et l'organe de révision.

8.4.2

Prestation et honoraires

Les prestations de l'organe de révision, ainsi que ses honoraires bien entendu, sont évaluées une fois par année par le Conseil d'Administration sur la base du rapport d'audit et des recommandations écrites/orales correspondantes à la suite de la première séance du Conseil d'Administration. Des comparaisons avec d'autres principaux prestataires sont également effectuées périodiquement.

9.0

Politique d'information

9.1

Rapports financiers

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le rapport de gestion au 31 décembre et le rapport intermédiaire au 30 juin. Tous deux sont publiés une fois par année en français et en allemand. Afin d'assurer la communication, une plateforme digitale est mise en ligne lors de la publication des résultats. Nos rapports financiers font également l'objet d'un communiqué de presse. Ces communiqués de presse peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de GMSA (www.gmsa.ch) dans la rubrique «Actualités et Médias». De plus, sur demande, une version imprimée des rapports financiers est envoyée aux actionnaires ainsi qu'à divers partenaires.



9.2

Publicité événementielle

GMSA diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les événements extraordinaires qui influencent d'une manière significative la vie de l'entreprise et la marche de ses affaires. En conformité avec le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet de l'entreprise (www.gmsa.ch/inscription-aux-communiques-de-presse) afin de recevoir systématiquement par e-mail les informations publiées (système push&pull).

Des données à destination spécifiquement des investisseurs sont également fournies au chapitre «Relations investisseurs» du site Internet de GMSA et la Corporate Governance est, quant à elle, présentée dans notre rapport de gestion en format digital (www.gmsa-rg.ch).

9.3

Assemblée générale ordinaire

Le groupe transmet également à ses actionnaires les informations suivantes:

- La date de l'Assemblée générale est communiquée au début de l'année courante sur le site Internet de l'entreprise.
- L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'Administration sont publiés dans la FOSC au moins 20 jours avant l'Assemblée générale et sont envoyés à chaque actionnaire.

9.4

Relations avec les investisseurs

Groupe Minoteries SA

Secrétariat de la Direction générale

Tél.: +41 26 668 52 16

E-mail: groupe@gmsa.ch

9.5

Calendrier financier

Mars 2022

Publication du rapport de gestion 2021 et communiqué de presse

18 mai 2022

Assemblée générale ordinaire à Lausanne

24 mai 2022

Païement du dividende

(soumis à l'approbation de l'AG)

Août 2022

Publication du rapport intermédiaire au 30 juin 2022 et communiqué de presse

Le lien suivant permet de consulter le calendrier financier:

www.gmsa.ch/calendrier-financier

9.6

Siège social

Groupe Minoteries SA

Route des Moulins 31

Case postale 68

1523 Granges-près-Marnand

(Commune de Valbroye/VD)

10.

Période de blocage de négoce

Aucun blocage de négoce n'a eu lieu pendant l'exercice 2021.

RAPPORT DE REMUNERATION





Exercice 2021

Le Conseil d'Administration, se fondant sur les articles 13 et suivants de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ci-après: «ORAb»), sur l'art. 663b^{bis} CO, les réglementations du SIX Swiss Exchange et sur le Code suisse de Bonne Pratique, édicte le rapport de rémunération suivant:

A. Introduction

Le succès de GMSA repose sur les valeurs-clés suivantes:

- Responsabilité
- Ouverture
- Proximité
- Simplicité
- Excellence

Ainsi que sur les valeurs-clés humaines suivantes:

- Le client d'abord
- La communication
- L'esprit d'équipe
- L'engagement, la motivation
- La confiance et le respect mutuel
- L'équité des conditions de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs
- La responsabilité sociale

Ainsi, la politique de rémunération de GMSA a été élaborée dans le but d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents. Le principe de cette approche est de récompenser les individus en fonction de la performance de l'individu et des résultats du groupe.

B. Gouvernance et compétences

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité globale de la définition des principes de rémunération en usage au sein de GMSA qui sont les suivants:

- L'Assemblée générale vote annuellement sur la rémunération du Conseil d'Administration et de la Direction perçue directement ou indirectement de GMSA.
- Conformément à l'art. 12 des statuts de GMSA, l'Assemblée générale vote séparément sur les montants globaux accordés au Conseil d'Administration et à la Direction. Le vote de l'Assemblée générale a un caractère contraignant.

Les modalités du vote sont les suivantes:

- L'Assemblée générale décide de manière prospective du montant global maximal de la rémunération fixe du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi que de la rémunération variable de la Direction pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Elle vote séparément sur le montant global maximal de la rémunération fixe et sur celui de la rémunération variable.
- Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération d'un ou de membre(s) de la Direction nouvellement nommé(s) après le vote sur les rémunérations, un montant complémentaire de 30% du montant global décidé peut être utilisé par le Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- L'Assemblée générale a la faculté de décider une rémunération variable supplémentaire pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice écoulé.

C.

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est composé du Président et de deux autres membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux articles 11 ch. 3 et 35 des statuts, chaque membre est élu individuellement parmi les membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le présent rapport de rémunération

Au 31.12.2021, le Comité de rémunération était composé de Pierre-Marcel Revaz, Dominique Amaudruz Guiramand et Emmanuel Séquin.

D.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

1.0

Système de rémunération mis en place

Les rémunérations du Conseil d'Administration sont composées d'une partie fixe et de frais versés en fonction des présences. En 2021, le Conseil d'Administration a tenu sept séances (durée de 4 à 5 heures par séance) et le Comité de rémunération a, quant à lui, tenu trois séances (durée de 3 heures par séance).

1.1

Programme de participation

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Conseil d'Administration.

1.2

Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Conseil d'Administration.

2.0

Rémunérations accordées en 2021 aux membres du Conseil d'Administration

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en net	Frais	2021	Charges sociales 2021	2020	Charges sociales 2020
Revaz Pierre-Marcel, Président	92	19	111	7	94	5
Amaudruz Guiramand Dominique, Vice-Présidente	56	12	68	3	56	3
Amaudruz Céline	37	8	45	4	35	3
Bersier Rémy*	11	4	15	1	35	3
Grichting Pierre-Alain*	12	3	15	-	35	-
Séquin Emmanuel	42	9	51	3	42	3
Sunier François	37	8	45	4	34	3
Veillon Pierre-François**	-	-	-	-	18	1
Total	287	63	350	22	349	21

*MM. Rémy Bersier et Pierre-Alain Grichting ne sont plus Administrateurs depuis l'Assemblée générale du 25.05.2021.

**M. Pierre-François Veillon n'est plus Administrateur depuis l'Assemblée générale du 19.06.2020.

Autres prestations à des parties liées	2021	2020
Location place de stockage payée à Recovis Immobilier SA, Saillon	-	4

3.0

Participations détenues par les membres non exécutifs du Conseil d'Administration et leurs proches au 31.12.2021

(en milliers de francs suisses)

Membres	Actions	2021 %	Actions	2020 %
Amaudruz Céline et famille	29'550	8.95	30'249	9.17
Bersier Rémy*	-	-	5'228	1.58
Grichting Pierre-Alain*	-	-	10	0.00
Revaz Pierre-Marcel, Président	103	0.03	103	0.03
Séquin Emmanuel et famille	6'100	1.85	6'100	1.85
Sunier François	3'750	1.14	250	0.08
Total	39'503	11.97	41'940	12.71

*MM. Rémy Bersier et Pierre-Alain Grichting ne sont plus Administrateurs depuis l'Assemblée générale du 25.05.2021.

4.0

Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

E.

Principes de rémunération pour les membres de la Direction

1.0

Principes

Le montant de la rémunération variable de la Direction est fixé en février par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de rémunération.

Cette rémunération variable est composée de deux éléments principaux. Le premier est basé sur les indicateurs financiers majeurs, en premier lieu le bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA), le bénéfice d'exploitation (EBIT) et le résultat net du groupe. Le second élément servant à la fixation du montant de la rémunération variable est évalué/comparé chaque année sur la base des critères suivants: réussite et engagement personnel, contexte économique, conditions conjoncturelles de la branche, part de marché de l'entreprise et position du groupe dans le contexte général de la meunerie suisse et, tout spécialement, capacité d'adaptation de GMSA à l'évolution des conditions concurrentielles. La rémunération variable ne peut dépasser plus de 50% le salaire de base annuel.

Dans l'hypothèse où GMSA ne réalise pas de bénéfice d'exploitation positif (EBIT), il n'y aurait en principe pas d'enveloppe variable. Le Conseil d'Administration se réserve le droit, toutefois, d'allouer une enveloppe complémentaire variable.

Autre rémunération/prestation

GMSA prend en charge le financement, l'assurance et coûts d'entretien d'un véhicule à la disposition de chaque membre de la Direction.

GMSA n'attribue pas de prêts et ne dispose pas de programme de participation.

1.1

Programme de participation

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Comité de direction.

1.2

Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Comité de direction.

2.0

Éléments de rémunération des membres de la Direction

La rémunération globale est constituée des trois éléments suivants:

- a. Salaire de base annuel
- b. Rémunération variable (enveloppe liée aux résultats du groupe et/ou enveloppe complémentaire variable)
- c. Prime jubilaire tous les 5 ans

3.0

Contrats de travail et indemnités de licenciement

Les membres de la Direction sont soumis à un préavis applicable de six mois.

Au cours de cette période, ils continuent à avoir droit à leur salaire de base annuel et à leur rémunération variable pour autant que le membre de la Direction soit sous contrat au 31 décembre. Il n'existe aucune disposition prévoyant une indemnité de licenciement ou de départ en cas de prise de contrôle par une autre entreprise («parachutes dorés»).

4.0

Benchmarking

En fonction de l'environnement du domaine d'activité, avec une considération particulière des conditions du 1^{er} échelon de transformation dans l'économie agricole suisse.

5.0

Rémunérations accordées en 2021 aux membres de la Direction

La rémunération globale versée aux membres de la Direction en 2021 est présentée selon le tableau ci-dessous:

Rémunération des membres de la Direction

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2021	C.S.* 2021	2020	C.S.* 2020
Total	1'847	522	25	21.80	2'394	513	2'281	633

M. Alain Raymond a officiellement pris sa position de Directeur général au 01.04.2021. Sa rémunération, incluse dans le total ci-dessus, correspond au montant versé du 01.01.2021 au 31.12.2021.

M. Marc Müller a quitté la société au 30.06.2021. L'ensemble de sa rémunération au titre de l'exercice 2021 est présentée dans ce rapport.

*C.S. = Charges sociales

6.0

Rémunération totale la plus élevée perçue par un membre de la Direction

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2021	C.S.* 2021	2020	C.S.* 2020
Marc Müller, DG	202	239	–	54.19	441	62	565	166

*C.S. = Charges sociales

7.0

Participations détenues par les membres de la Direction et leurs proches

Membres	Actions	2021 %	Actions	2020 %
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	10	0.00
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total	52	0.01	52	0.01

8.0

Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Comité de direction.

Rapport sur le rapport de rémunération

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) contenues dans les parties D et E du rapport de rémunération (pages 59 à 62).

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'Administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Lausanne, le 28 février 2022
PricewaterhouseCoopers SA

Didier Ehret
Expert-réviseur, Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur

RAPPORTS FINANCIERS





Comptes consolidés du groupe

Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	31.12.2021	%	31.12.2020	%
Circulant					
Liquidités		6'502	4.85	4'850	3.73
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	12'730	9.50	13'593	10.44
Autres créances à court terme	2	1'033	0.77	869	0.67
Stocks	3	30'825	23.01	26'871	20.64
Comptes de régularisation actifs		35	0.03	65	0.05
Total actif circulant		51'125	38.16	46'248	35.53
Immobilité					
Immobilisations corporelles	4	81'773	61.04	82'853	63.65
Immobilisations incorporelles	5	0	0.00	0	0.00
Immobilisations financières	6	1'079	0.81	1'059	0.81
Total actif immobilisé		82'852	61.84	83'912	64.47
Total de l'actif		133'977	100.00	130'160	100.00

(en milliers de francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	31.12.2021	%	31.12.2020	%
Fonds étrangers à court terme					
Dettes financières à court terme	7	–	–	1'000	0.77
Autres dettes à court terme	8	4'899	3.66	3'854	2.96
Provisions pour restructuration	9	–	–	351	0.27
Dettes résultant de livraisons et de prestations		10'495	7.83	10'948	8.41
Comptes de régularisation passifs		747	0.56	1'156	0.89
Total fonds étrangers à court terme		16'141	12.05	17'309	13.30
Fonds étrangers à long terme					
Autres dettes à long terme	10	196	0.15	196	0.15
Impôts différés passifs	11	9'057	6.76	8'682	6.67
Provisions à long terme	12	351	0.26	–	–
Total fonds étrangers à long terme		9'604	7.17	8'878	6.82
Total fonds étrangers		25'745	19.22	26'187	20.12
Fonds propres					
Capital-actions		1'650	1.23	1'650	1.27
Réserves provenant de bénéfices		117'791	87.92	113'532	87.22
Goodwill compensé	5	-11'209	-8.37	-11'209	-8.61
Total fonds propres		108'232	80.78	103'973	79.88
Total du passif		133'977	100.00	130'160	100.00

Compte de profits et pertes consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2021	%	2020	%
Chiffre d'affaires net		142'162	100.00	143'735	100.00
Charges relatives aux marchandises		-99'046	-69.67	-98'379	-68.44
Variations de stock		468	0.33	-56	-0.04
Autres produits d'exploitation	15	2'948	2.07	2'612	1.82
Charges de personnel	16	-22'238	-15.64	-22'511	-15.66
Charges d'exploitation	17/18	-11'780	-8.29	-13'407	-9.33
Amortissements corporels	4	-5'728	-4.03	-5'615	-3.91
Bénéfice d'exploitation		6'786	4.77	6'379	4.44
Produits financiers	19	41	0.03	59	0.04
Charges financières	20	-27	-0.02	-73	-0.05
Bénéfice ordinaire		6'800	4.78	6'365	4.43
Produits hors exploitation	21	2'106	1.48	714	0.50
Charges hors exploitation	22	-248	-0.17	-179	-0.13
Bénéfice avant impôts		8'658	6.09	6'900	4.80
Impôts	23	-1'429	-1.01	-896	-0.62
Résultat net		7'229	5.09	6'004	4.18
Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA		7'229	5.09	6'004	4.18
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	25	21.91		18.19	
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	25	21.91		18.19	

Flux de fonds du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2021	2020
Résultat de l'exercice		7'229	6'004
Amortissements sur immobilisations corporelles	4	5'728	5'615
Variation des impôts différés passifs	11/23	375	-695
Variation de provisions pour restructuration	9	–	-149
Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles		-67	-50
Réévaluation d'immobilisations corporelles	4/21/22	-1'354	–
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		863	58
Variation de stocks		-3'954	333
Variation d'autres actifs circulants		-134	44
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs		-1'684	1'325
Variation des autres dettes à court terme		1'045	-316
Flux de fonds résultant des activités opérationnelles		8'047	12'169
Investissements en immobilisations corporelles		-2'515	-3'737
Investissements en immobilisations financières		-565	-243
Ventes d'immobilisations corporelles		110	215
Désinvestissements en immobilisations financières		545	857
Flux de fonds pour investissements		-2'425	-2'908
Remboursement de dettes financières à court terme	7	-1'000	-6'000
Versement de dividendes		-2'970	-2'640
Flux de fonds résultant du financement		-3'970	-8'640
Variation des liquidités nettes*		1'652	621
* Liquidités à l'actif du bilan			
Liquidités au 01.01.		4'850	4'229
Liquidités au 31.12.		6'502	4'850
Variation		1'652	621

Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2020	1'650	110'041	-11'209	100'482	323	100'805
Dividendes versés		-2'640		-2'640		-2'640
Rachat de minoritaires		127		127	-323	-196
Résultat net		6'004		6'004		6'004
État au 31 décembre 2020	1'650	113'532	-11'209	103'973	-	103'973

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2021	1'650	113'532	-11'209	103'973	-	103'973
Dividendes versés		-2'970		-2'970		-2'970
Résultat net		7'229		7'229		7'229
État au 31 décembre 2021	1'650	117'791	-11'209	108'232	-	108'232

Indications sur le capital: 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.

Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'805.
(KCHF 1'776 en 2020).

Annexe aux comptes consolidés 2021

1.0

Résumé des principaux principes comptables

1.1

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

1.2

Consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation:

	31.12.2021 %	31.12.2020 %
Bonvita AG, Stein am Rhein/SH	100.00	100.00
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, Naters/VS	100.00	100.00
Geferina AG, Brugg/AG	100.00	100.00
Groupe Minoteries SA, Valbroye/VD	100.00	100.00
Moulins de Sion SA, Sion/VS	100.00	100.00
Sopafi SA, Sion/VS	100.00	100.00
Steiner Mühle AG, Lauperswil/BE	100.00	100.00

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50% ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales: les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont portées à l'actif du bilan (goodwill).

Sociétés liées

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode proportionnelle. Le groupe intègre ligne par ligne sa quote-part aux actifs, passifs, charges et produits à la société sous contrôle joint.

Sociétés associées

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation de 20 % à 50 % en termes de droits de vote sont évaluées au prorata de cette participation (fonds propres et résultats annuels) selon la méthode de mise en équivalence et sont présentées dans les immobilisations financières. Le résultat figure sous la rubrique «quote-part au résultat de société associée».

1.3

Constatation des produits et des charges

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

1.4

Liquidités

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5

Créances résultant de ventes et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6

Autres créances

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7

Stocks

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

1.8

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9

Immobilisations corporelles

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Immeubles: 40 ans
- Rénovation des immeubles: 10 ans
- Machines: 10 à 20 ans
- Outillage et mobilier: 10 ans
- Camions: 8 ans
- Informatique: 3 à 5 ans
- Immobilisations en cours de construction: –

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values, sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10

Immobilisations incorporelles

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est inscrit au bilan en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Le goodwill est amorti de manière linéaire à la charge du compte de résultat sur une durée de 5 à 10 ans. Dès l'exercice 2012, le goodwill est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat:

- Marques: 5 ans
- Logiciels: 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

1.12

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15

Dividendes

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.16

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

1.17

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des corrections de valeurs sur des prêts octroyés, des revenus de société liée, des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles ainsi que les bénéfices de ventes de participations liées à notre périmètre de consolidation.

1.18

Charges de personnel

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.19

Charges et produits hors exploitation

Ces postes contiennent les charges et revenus annuels sur les immeubles de rendement ainsi que les réévaluations d'immeubles de rendement, de même que les moins-values.

1.20

Charges et produits exceptionnels

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.21

Impôts

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.22

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.23

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.24

Contrats d'achat à terme de blé

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe. Les contrats sont de deux natures: ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur. Les valeurs contractuelles et de marché des contrats d'achat de blés étrangers figurent en note 24. Les bénéfices non réalisés ne sont dès lors pas reconnus à la date du bouclage alors que les pertes potentielles sont provisionnées.

2.0

Explications générales concernant les comptes consolidés 2021

2.1

Approbation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 28 février 2022.

2.2

Rappel produit sésame d'Inde

Fin octobre 2020, nous avons reçu une information officielle de la Confédération de procéder à un rappel de tout produit contenant partiellement ou totalement des graines de sésame provenant d'Inde.

Les coûts externes liés à cet événement sont chiffrés en note 17. Les dédommagements obtenus sont mentionnés en note 15.

Annexe aux comptes consolidés

(en milliers de francs suisses)

Note 1 – Créances résultant de livraisons et de prestations	2021	2020
Créances résultant de livraisons et de prestations avant ajustement de valeur	12'750	13'641
Ajustement de valeur	-20	-48
Valeur nette des créances résultant de livraisons et de prestations	12'730	13'593

Note 2 – Autres créances à court terme	2021	2020
Créances fiscales	327	312
Autres créances envers les tiers	706	557
Total des autres créances à court terme	1'033	869

Note 3 – Stocks	2021	2020
Matières premières	23'089	19'372
Produits finis pour alimentation humaine	6'530	5'987
Emballages, carburants et accessoires	1'259	1'603
Ajustement de valeur	-53	-91
Valeur nette des stocks	30'825	26'871

Note 4 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rendement*	Immeubles opérationnels**	Machines et outillage	Autres Immobilisations	En cours de construction	Total 2020
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2020	13'396	45'732	16'603	5'520	4'240	85'491
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2020	13'396	82'947	68'989	20'068	4'240	189'640
Transferts		6	4'090		-4'096	-
Acquisitions		349	2'048	517	228	3'142
Cessions et sorties		-33	-300	-746	-3	-1'082
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	13'396	83'269	74'827	19'839	369	191'700

(en milliers de francs suisses)

	Immeubles de rende- ment *	Immeubles opérationnels**	Machines et outillage	Autres Immobi- li-sations	En cours de construction	Total 2020
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2020	–	-37'215	-52'386	-14'548	–	-104'149
Amortissement de l'année		-2'060	-1'969	-1'586		-5'615
Cessions et sorties		13	300	604		917
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	–	-39'262	-54'055	-15'530	–	-108'847
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	13'396	44'007	20'772	4'309	369	82'853
Note 4 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rende- ment *	Immeubles opérationnels**	Machines et outillage	Autres Immobi- li-sations	En cours de construction	Total 2021
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2021	13'396	44'007	20'772	4'309	369	82'853
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2021	13'396	83'269	74'827	19'839	369	191'700
Transferts			4	9	-13	–
Acquisitions		483	210	1'571	1'073	3'337
Cessions et sorties		-5	-101	-831	-4	-941
Réévaluation	1'354					1'354
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	14'750	83'747	74'940	20'588	1'425	195'450
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2021	–	-39'262	-54'055	-15'530	–	-108'847
Amortissement de l'année		-2'086	-2'170	-1'472		-5'728
Cessions et sorties		2	75	821		898
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	–	-41'346	-56'150	-16'181	–	-113'677
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	14'750	42'401	18'790	4'407	1'425	81'773

* Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 3.68% et 7.89%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers. La dernière expertise a eu lieu en 2021. Le coût d'acquisition des immeubles de rendement est de KCHF 8'947.

** La valeur brute des immeubles opérationnels ainsi que la valeur des amortissements cumulés ont été corrigées au 1^{er} janvier 2020 pour un montant de KCHF 15'898 pour tenir compte d'une erreur identifiée dans la sortie d'immobilisations survenue durant l'exercice 2017. Cette correction n'a pas d'impact sur les valeurs nettes des immobilisations, tant au 1^{er} janvier 2020 qu'au 31 décembre 2020 et 2021. Elle n'impacte pas non plus le bilan consolidé, le compte de profits et pertes consolidés, le flux de fonds du groupe ou encore le mouvement des fonds propres consolidés.

(en milliers de francs suisses)

Note 5 – Immobilisations incorporelles	Goodwill activé	Marques et clientèle	Total 2020
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2020	–	–	–
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2020	10'715	4'671	15'386
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2020	-10'715	-4'671	-15'386
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	-10'715	-4'671	-15'386
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	–	–	–

Note 5 – Immobilisations incorporelles	Goodwill activé	Marques et clientèle	Total 2021
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2021	–	–	–
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2021	10'715	4'671	15'386
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2021	-10'715	-4'671	-15'386
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	-10'715	-4'671	-15'386
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	–	–	–

Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

À partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisitions sont enregistrés en diminution des fonds propres. Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes consolidés aurait été le suivant:

	2021	2020
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier	794	1'144
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier	11'209	11'209
Valeurs brutes au 31 décembre	11'209	11'209
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	-10'415	-10'065
Amortissement de l'année	-350	-350
Amortissements cumulés au 31 décembre	-10'765	-10'415
Valeurs nettes au 31 décembre	444	794

(en milliers de francs suisses)

	2021	2020
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié	7'229	6'004
Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans	-350	-350
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du goodwill	6'879	5'654
Capitaux propres mentionnés au 31 décembre	108'232	103'973
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1 ^{er} janvier	794	1'144
Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat	-350	-350
Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill	108'676	104'767

Note 6 – Immobilisations financières	2021	2020
Prêts à la clientèle	949	1'299
Ajustement de valeur	-479	-532
Prêts à la clientèle nets	470	767
Autres prêts à des tiers	–	5
Autres investissements financiers	609	287
Total des immobilisations financières	1'079	1'059

Note 7 – Dettes financières à court terme	2021	2020
Avances à terme fixe de 1 à 12 mois	–	1'000
Total des dettes financières à court terme	–	1'000

Note 8 – Autres dettes à court terme	2021	2020
Impôts courants à payer	981	846
Autres créanciers	3'546	2'506
Acomptes de clients	372	502
Total des autres dettes à court terme	4'899	3'854

(en milliers de francs suisses)

Note 9 – Provisions pour restructuration	2021	2020
Valeur comptable au 1^{er} janvier	351	500
Utilisation	–	-149
Reclassement dans les provisions à long terme	-351	–
Valeur comptable au 31 décembre	–	351

Suite à l'augmentation de la participation de 30 à 100% du capital-actions de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, il a été décidé de procéder à une répartition des volumes de production entre les sites de Granges-près-Marnand/VD et Naters/VS dans le courant de l'année 2020. Cette réorganisation occasionne des coûts liés à un plan social, ainsi que des coûts ultérieurs pour le démantèlement des machines, si GMSA n'est plus en mesure de renouveler le bail dans quelques années. En ce qui concerne les conséquences financières qui en découlent, une provision de KCHF 500 avait été enregistrée en charge dans la rubrique «charges d'exploitation» en 2019.

Note 10 – Autres dettes à long terme	2021	2020
Provision pour les intérêts minoritaires de Bruggmühle Goldach AG	196	196
Total des autres dettes à long terme	196	196

Note 11 – Impôts différés passifs	2021	2020
Impôts différés passifs en début d'exercice	8'682	9'377
Constitution d'impôts différés passifs	398	101
Dissolution d'impôts différés passifs	-23	-796
Impôts différés passifs en fin d'exercice	9'057	8'682
Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2020 et en 2021	–	–
Taux moyen des impôts	14.7%	14.6%

Note 12 – Provisions à long terme	2021	2020
Valeur comptable au 1^{er} janvier	–	–
Reclassement depuis les provisions pour restructuration	351	–
Valeur comptable au 31 décembre	351	–

Note 13 – Institutions de prévoyance

Avantage/engagement économique et charge de prévoyance	*Excédent de couverture/ découvert 31.12.21	Part économique de l'entreprise 31.12.21	31.12.20	Variation	Cotisations totales ajustées à la période 2021	Charges de prévoyance dans les frais de personnel 2021	2020
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture	–	–	–	–	1'421	1'421	1'666
Total	–	–	–	–	1'421	1'421	1'666

*selon Swiss GAAP RPC 26

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50% pour 2021 (2020: 1.50%).

La table de mortalité utilisée pour 2021 et 2020 est LPP2015 P16.

(en milliers de francs suisses)

Note 14 – Engagement envers des tiers et cautionnement	2021	2020
Cautionnement bancaire	–	1'610

Note 15 – Autres produits d'exploitation	2021	2020
Revenus des immobilisations d'exploitation	2'243	2'049
Dédommagements liés aux graines de sésame d'Inde	637	–
Bénéfices sur ventes d'immobilisations	68	50
Dissolution de provisions	–	513
Total des autres produits d'exploitation	2'948	2'612

Note 16 – Charges du personnel	2021	2020
Rémunérations	17'454	17'740
Charges sociales	3'568	3'735
Autres frais de personnel	1'216	1'036
Total des charges du personnel	22'238	22'511

Note 17 – Charges d'exploitation	2021	2020
Charges d'exploitation, dont:		
– Coûts liés aux graines de sésame d'Inde	40	644

Note 18 – Transactions avec des parties liées	2021	2020
Location place de stockage payée à Recovis Immobilier SA, Saillon	–	4

Note 19 – Produits financiers	2021	2020
Intérêts sur les prêts à la clientèle	30	50
Dividendes sur autres investissements	7	6
Autres produits financiers	4	3
Total des produits financiers	41	59

Note 20 – Charges financières	2021	2020
Commissions, intérêts et frais financiers	27	73
Total des charges financières	27	73

(en milliers de francs suisses)

Note 21 – Produits hors exploitation	2021	2020
Réévaluation d'un immeuble de rendement	1'405	–
Revenus des immeubles de rendement	701	714
Total des produits hors exploitation	2'106	714

En 2020, les revenus des immeubles de rendement ont été reclassés entre les autres produits d'exploitation ainsi que les produits hors exploitation, sans impact sur le résultat net, afin d'avoir une cohérence entre les deux exercices.

Note 22 – Charges hors exploitation	2021	2020
Dépréciation d'un immeuble de rendement	51	–
Charges des immeubles de rendement	197	179
Total des charges hors exploitation	248	179

En 2020, les charges des immeubles de rendement ont été reclassées entre les charges d'exploitation ainsi que les charges hors exploitation, sans impact sur le résultat net, afin d'avoir une cohérence entre les deux exercices.

Note 23 – Impôts	2021	2020
Charges fiscales sur résultat – année courante	1'054	1'591
Variation d'impôts différés passifs	375	-695
Total des impôts	1'429	896

Note 24 – Contrats de blés étrangers	2021	2020
Valeur contractuelle	3'471	1'993
Valeur du marché	3'548	2'010
Gains non réalisés, non reconnus	77	17

Note 25 – Résultat par action	2021	2020
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA	7'229	6'004
Nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation	330'000	330'000
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21.91	18.19
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21.91	18.19

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

Rapport sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

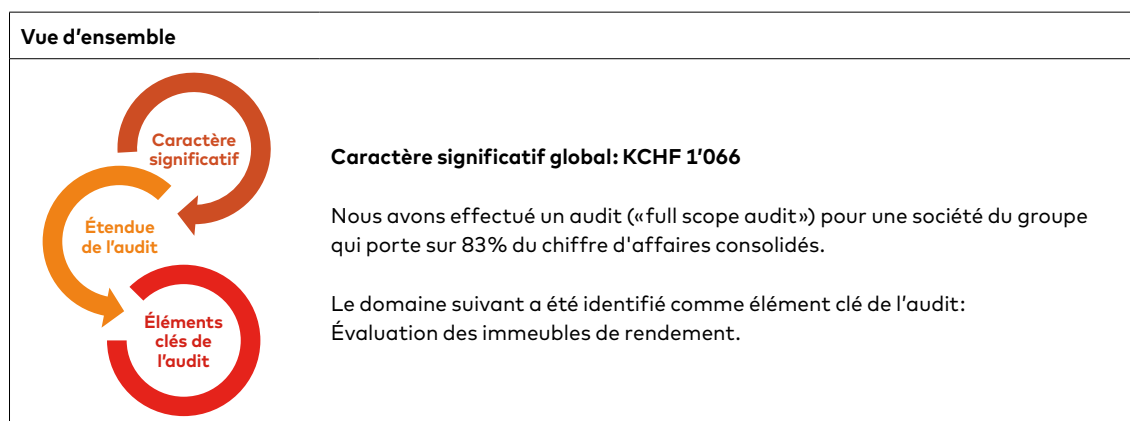
Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 66 à 83) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	KCHF 1'066
Point de référence	Chiffre d'affaires net consolidé
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Selon notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, nous avons sélectionné une entité qui représente la principale entité opérationnelle du groupe. Celle-ci a été soumise à un audit. Pour les entités non incluses dans l'étendue de notre audit, nous nous sommes assurés par le biais de procédures adéquates qu'il n'y avait aucun risque d'anomalie significative par rapport aux états financiers consolidés. Toutes les procédures ont été effectuées par l'auditeur du groupe.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des immeubles de rendement

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés sont examinés
Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale.	Nous avons obtenu l'évaluation de la Direction ou, le cas échéant, les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement.
La valeur est déterminée en fonction des rendements attendus propres à chaque immeuble. Les charges et produits liés aux immeubles de placement ainsi que les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2021, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 14'750 sous la position «Immobilisations corporelles».	Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et leur objectivité.
Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées. En outre, la Direction dispose d'une marge de manœuvre dans les modèles, hypothèses et estimations utilisés afin d'apprécier leur valorisation.	Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur le jugement professionnel desdits experts ou sur les techniques qu'ils utilisent.
La Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement. De plus, ces évaluations sont supportées par des rapports d'experts obtenus tous les trois à cinq ans.	Nous avons également : – validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée; – apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier; – retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités; – vérifié les calculs.
	Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le Conseil d'Administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'Administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités du groupe, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'Administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

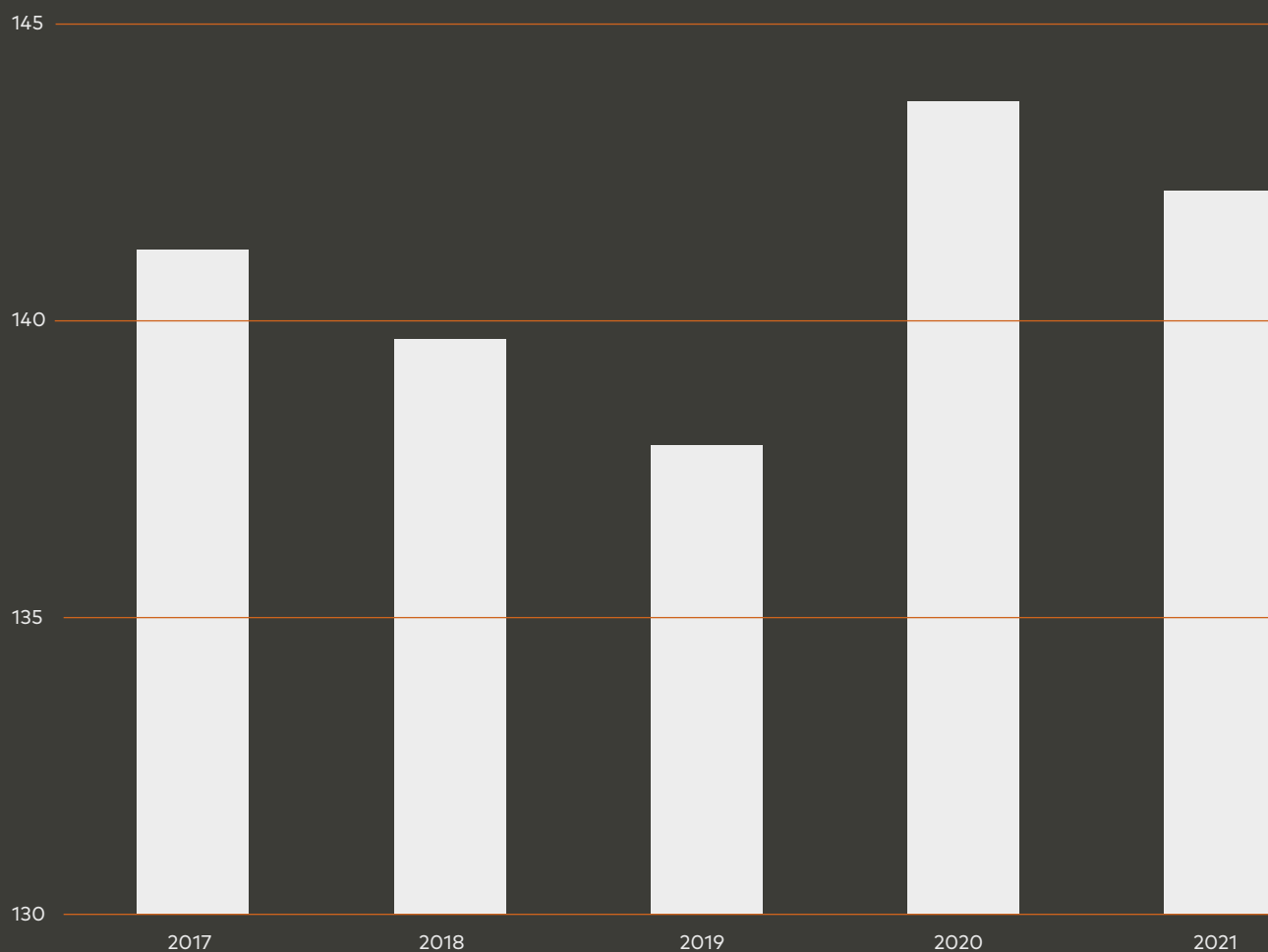
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Lausanne, le 28 février 2022
PricewaterhouseCoopers SA

Évolution du chiffre d'affaires net

2017-2021
(en millions de CHF)



Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	2021	2020
Actif circulant			
Trésorerie		3'271'986	2'080'179
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		10'835'148	11'790'272
– envers des tiers		10'035'969	11'043'676
– envers des sociétés du groupe		799'179	746'596
Autres créances à court terme		3'052'820	2'987'057
– envers des tiers		884'466	611'765
– envers des sociétés du groupe		2'168'354	2'375'292
Stocks	2	13'974'106	12'916'997
Actifs de régularisation		35'120	59'056
Total actif circulant		31'169'180	29'833'561
Actif immobilisé			
Immobilisations financières		454'400	106'358
– prêts à des tiers	4	–	11'658
– autres immobilisations financières		454'400	94'700
Participations	5	17'338'000	17'338'000
Immobilisations corporelles		36'696'928	37'863'883
Immobilisations incorporelles		2	2
Total actif immobilisé		54'489'330	55'308'243
Total actif		85'658'510	85'141'804

(en francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	2021	2020
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		9'816'477	10'233'426
– envers des tiers		9'376'687	9'723'847
– envers des sociétés du groupe		439'790	509'579
Dettes à court terme portant intérêt		2'806'489	3'812'650
– envers des tiers		–	1'000'000
– envers des sociétés du groupe		2'806'489	2'812'650
Autres dettes à court terme		4'130'488	3'390'015
– envers des tiers		4'130'488	3'390'015
Passifs de régularisation		608'644	987'521
Provisions à court terme		4'072'863	4'072'863
Total capitaux étrangers à court terme		21'434'961	22'496'475
Capitaux étrangers à long terme			
Provisions à long terme		3'370'840	3'370'840
Total capitaux étrangers à long terme		3'370'840	3'370'840
Total capitaux étrangers		24'805'801	25'867'315
Capitaux propres			
Capital-actions		1'650'000	1'650'000
Réserves légales issues du bénéfice		1'299'217	1'299'217
Réserves facultatives issues du bénéfice		57'903'492	56'325'272
– Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice		2'176'163	2'176'163
– Bénéfice reporté		51'179'109	49'591'501
– Bénéfice de l'exercice		4'548'220	4'557'608
Total capitaux propres		60'852'709	59'274'489
Total passif		85'658'510	85'141'804

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre

(en francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2021	2020
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		124'417'446	125'659'700
Autres produits d'exploitation		2'147'381	2'078'248
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		152'055	-193'570
Charges de matières		-90'576'037	-88'593'488
Charges de personnel		-18'841'264	-18'508'954
Autres charges d'exploitation		-10'154'776	-10'870'233
Amortissements		-4'415'566	-4'420'738
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		2'729'239	5'150'965
Revenus des participations sociétés filles		1'350'000	920'000
Autres produits financiers		16'864	23'041
Charges financières		-34'274	-84'492
Résultat d'exploitation avant impôts		4'061'829	6'009'514
Produits hors exploitation	10	538'298	531'141
Charges hors exploitation	11	-139'955	-137'655
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	12	637'367	–
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	13	-39'967	-540'548
Dissolution de provisions		55'467	25'198
Constitution de provisions		-11'819	-209'448
Résultat de l'exercice avant impôts		5'101'220	5'678'202
Impôts directs		-553'000	-1'120'594
Résultat de l'exercice		4'548'220	4'557'608

Annexe aux comptes annuels

(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondérée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation.

De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33 ⅓ et 50% sur les marchandises.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

- Immeubles d'exploitation: 20 à 25 années
- Machines de production: 5 à 7 années
- Autres machines: 5 à 10 années
- Camions: 5 années
- Mobilier et divers: 5 à 8 années
- Véhicules de fonction: 4 années
- Hardware et Software: 3 à 5 années

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

1.

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaboratrices et collaborateurs (idem à 2020).

2.

Stock

	2021	2020
Matières premières	17'997'245	15'945'143
Produits en cours de fabrication	2'069'067	1'860'758
Produits finis	2'317'824	2'236'772
Emballages et accessoires	824'452	817'231
Carburants	161'713	150'096
Corrections de valeur	-9'396'195	-8'093'003
Total stocks	13'974'106	12'916'997

3.

Engagements conditionnels

	2021	2020
Engagement conditionnels envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	12'232'200	15'422'000

4.

Prêts à des tiers

	2021	2020
Prêts à des tiers avant correction de valeur	100'000	112'011
Correction de valeur	-100'000	-100'353
Total Prêts à des tiers	-	11'658

5.

Participations

Raison sociale et forme juridique	Siège social	2021		2020	
		Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	100%	100%	100%	100%
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)
Geferina AG	Brugg/AG	100%	100%	100%	100%
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Sopafi SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100%	100%	100%	100%

(en francs suisses)

6. Sûretés constituées en faveur de tiers	2021	2020
Cautionnements	–	1'610'000
Cédules hypothécaires en garantie	9'000'000	9'000'000

7. Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété	2021	2020
Immeubles	5'148'351	5'592'361

8. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs	2021		2020	
Conseil d'Administration et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
Amaudruz Céline et famille	29'550	8.95	30'249	9.17
Bersier Rémy*	–	–	5'228	1.58
Grichting Pierre-Alain*	–	–	10	0.00
Revaz Pierre-Marcel, Président	103	0.03	103	0.03
Séquin Emmanuel et famille	6'100	1.85	6'100	1.85
Sunier François	3'750	1.14	250	0.08
Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches	39'503	11.97	41'940	12.71

*MM. Rémy Bersier et Pierre-Alain Grichting ne sont plus administrateurs depuis l'Assemblée générale du 25 mai 2021.

Direction et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	10	0.00
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total des membres de la Direction et leurs proches	52	0.01	52	0.01

Collaboratrices et collaborateurs	298	0.09	289	0.09
--	------------	-------------	------------	-------------

9. Actionnaires détenant plus de 5% des actions	Nombre	2021 %	Nombre	2020 %
Famille Amaudruz*	29'550	8.95	30'249	9.17
LLB Swiss Investment AG	22'059	6.68	25'008	7.58
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
Gamma Stawag AG	18'157	5.50	–	–
Groupe Mutuel Assurances GMA SA	17'750	5.38	–	–
Mutuel Assurances SA	–	–	17'750	5.38
Total des actionnaires détenant plus de 5% des actions	109'306	33.11	94'797	28.73

*La famille Amaudruz est composée de: Michel Amaudruz, Dominique Amaudruz Guiramand, Françoise Amaudruz-Pedronin, Céline Amaudruz et Diane Guadin-Amaudruz.

10. Produits hors exploitation	2021	2020
Revenus des immeubles de rendement	538'298	531'141
Total des produits hors exploitation	538'298	531'141

Afin d'avoir une cohérence entre les deux exercices, les revenus des immeubles de rendement ont été reclassés entre les autres produits exploitation et les produits hors exploitation pour l'exercice de comparaison.

11. Charges hors exploitation	2021	2020
Charges des immeubles de rendement	139'955	137'655
Total des charges hors exploitation	139'955	137'655

Afin d'avoir une cohérence entre les deux exercices, les charges des immeubles de rendement ont été reclassées entre les autres charges exploitation et les charges hors exploitation pour l'exercice de comparaison.

12. Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2021	2020
Dédommagement reçu lié aux graines de sésame contaminées	637'367	–
Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période	637'367	–

Le dédommagement reçu en 2021 correspond à la prise en charge des assurances des dommages causés à Groupe Minoteries SA ainsi qu'à sa société fille Steiner Mühle AG.

13. Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	2021	2020
Coûts liés aux graines de sésame contaminées	39'967	540'548
Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période	39'967	540'548

Fin octobre 2020, Groupe Minoteries SA a reçu une information officielle de la Confédération afin de procéder à un rappel de tout produit contenant partiellement ou totalement des graines de sésame provenant d'Inde.

14. Dissolution nette de réserves latentes	2021	2020
Dissolution nette des réserves latentes	–	1'750'761

15.

Réalisation d'une analyse de l'égalité salariale

Groupe Minoteries SA a effectué l'analyse de l'égalité salariale selon la loi sur l'égalité (LEg) en utilisant l'outil d'analyse standard Logib pour le mois de référence mai 2021. L'évaluation de Logib a montré que Groupe Minoteries SA respecte le seuil de tolérance en matière de discrimination salariale entre les sexes.

L'analyse de l'égalité salariale a été vérifiée par une entreprise de révision agréée, conformément à l'art. 13d LEg. Dans son rapport daté du 23.02.2022, cette entreprise déclare qu'elle n'a pas constaté, dans sa vérification formelle de l'analyse d'égalité salariale, de fait permettant de conclure que l'analyse de l'égalité salariale ne respecte pas les exigences légales à tous égards.

Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

	2021	2020
Bénéfice au bilan au début de l'exercice	54'149'109	15'440'371
Résultat de fusion	–	36'791'130
Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale		
– distribution de dividendes	-2'970'000	-2'640'000
Bénéfice reporté	51'179'109	49'591'501
Bénéfice de l'exercice	4'548'220	4'557'608
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	55'727'329	54'149'109

Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

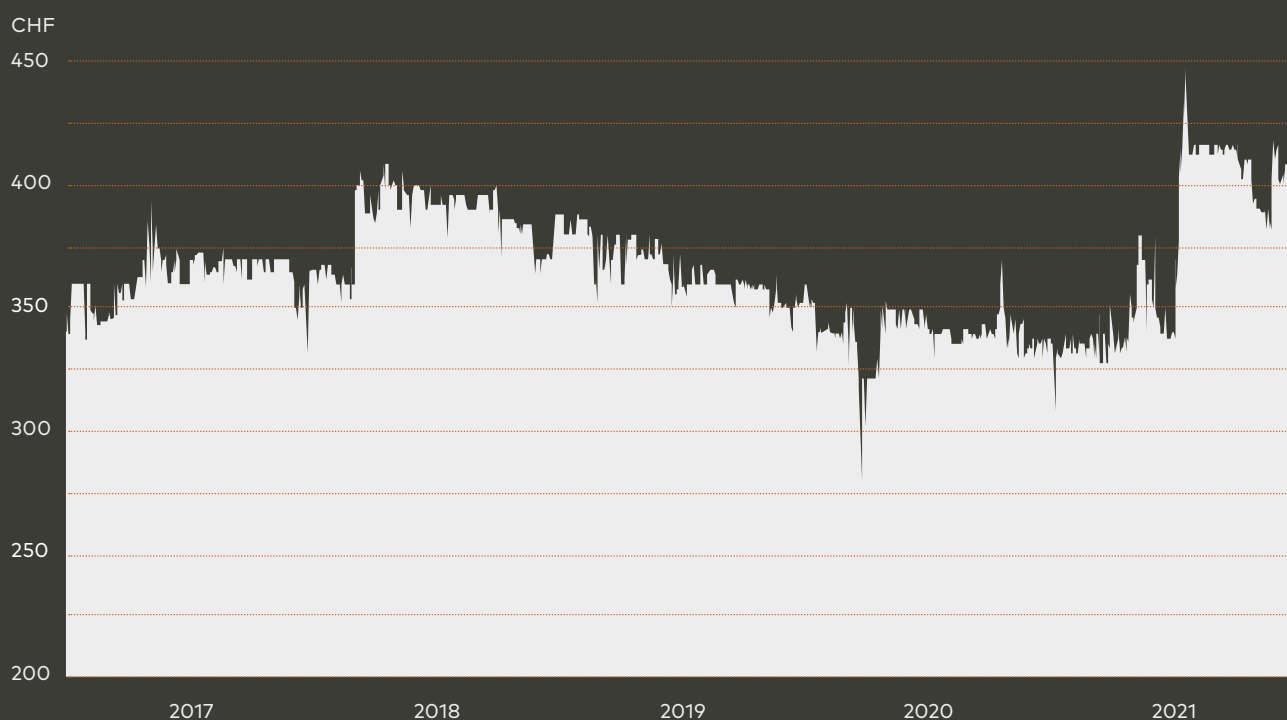
(en francs suisses)

	2021	2020
	Proposition du Conseil d'Administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	55'727'329	54'149'109
Distribution de dividendes	-2'970'000	-2'970'000
Report à nouveau	52'757'329	51'179'109
Paiement d'un dividende de CHF 9.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit:	9.00	9.00
– sous déduction de 35% d'impôt anticipé	3.15	3.15
– dividende net pour l'année	5.85	5.85

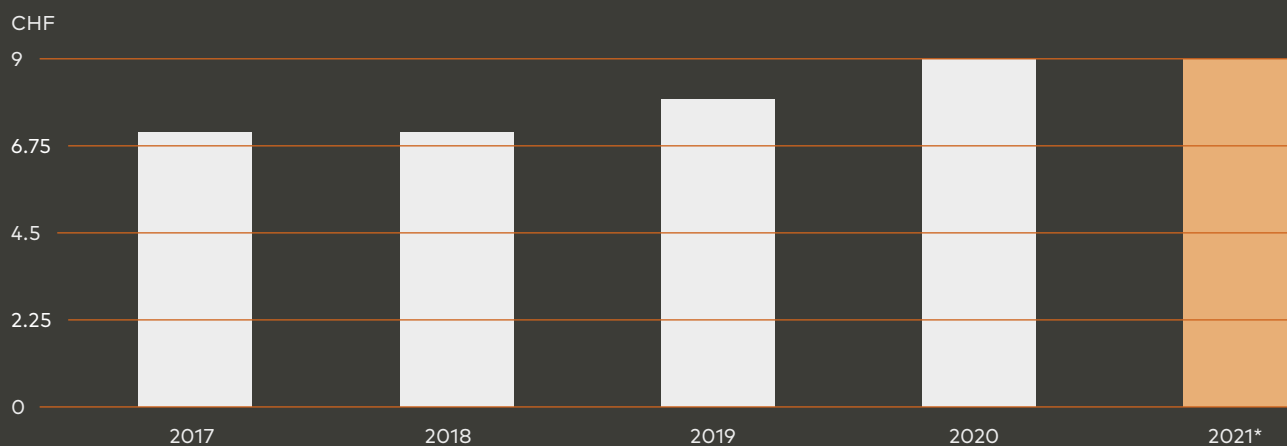
Action-Dividende

2017-2021

Cours de l'action



Dividende



Rapport sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Groupe Minoteries SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 (pages 90 à 97) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 930'000
Point de référence	Chiffre d'affaires net
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de la société et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'Administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'Administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

Lausanne, le 28 février 2022
PricewaterhouseCoopers SA

